Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de Groupe Canaccord Genuity Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe Canaccord Genuity Inc. qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 mars 2015 et 2014, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nos audits ont été effectués conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe Canaccord Genuity Inc. aux 31 mars 2015 et 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Comptables agréés Vancouver, Canada Le 2 juin 2015

Ernst * young s.r.l./s.E.N.C.R.L.

GROUPE CANACCORD GENUITY INC. / RAPPORT ANNUEL 2015

États de la situation financière consolidés

Aux (en milliers de dollars canadiens) Notes	31 mars 2015	31 mars 2014
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	322 324 \$	364 296 \$
Titres détenus 6	848 128	1 143 201
Créances clients 9	2 491 488	2 785 898
Impôt sur le résultat à recevoir	5 295	3 983
Total des actifs courants	3 667 235	4 297 378
Actifs d'impôt différé 14	10 148	9 735
Placements 10	8 693	9 977
Matériel et aménagements des locaux loués 11	43 373	50 975
Immobilisations incorporelles 13	134 877	131 650
Goodwill 13	505 579	514 907
	4 369 905 \$	5 014 622 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants		
Dette bancaire 7	20 264 \$	— \$
Titres vendus à découvert 6	654 639	913 913
Dettes fournisseurs et charges à payer 9, 20	2 527 636	2 877 933
Provisions 24	14 320	10 334
Impôt sur le résultat à payer	8 172	10 822
Dette subordonnée 15	15 000	15 000
Total des passifs courants	3 240 031	3 828 002
Passifs d'impôt différé 14	2 057	3 028
	3 242 088	3 831 030
Capitaux propres		
Actions privilégiées 16	205 641	205 641
Actions ordinaires 17	620 858	653 189
Surplus d'apport	85 597	74 037
Résultats non distribués	92 815	144 799
Cumul des autres éléments du résultat global	112 631	91 014
Total des capitaux propres	1 117 542	1 168 680
Participations ne donnant pas le contrôle	10 275	14 912
Total des capitaux propres	1 127 817	1 183 592
	4 369 905 \$	5 014 622 \$

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration,

« David Kassie »

« Terrence A. Lyons »

DAVID KASSIE Administrateur TERRENCE A. LYONS Administrateur

Comptes de résultat consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	31 mars 2015	31 mars 2014
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Commissions et honoraires		374 058 \$	361 647 \$
Financement de sociétés		238 517	221 410
Honoraires de consultation		151 336	139 142
Négociation à titre de contrepartiste		75 217	91 313
Intérêts		22 212	24 549
Divers		19 423	17 183
		880 763	855 244
CHARGES			
Rémunération au rendement		455 480	413 289
Charges salariales		85 770	91 135
Frais de négociation		52 795	47 872
Locaux et matériel		40 281	38 461
Communications et technologie		51 758	46 065
Intérêts		13 424	16 359
Frais d'administration		94 688	83 834
Amortissement	11, 13	28 428	26 786
Frais de développement		24 448	21 369
Frais de restructuration	24	24 813	5 486
Dépréciation du goodwill	13	14 535	
		886 420	790 656
Résultat avant impôt sur le résultat		(5 657)	64 588
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	14		
Exigible		7 261	8 270
Différé		(1 600)	4 261
		5 661	12 531
Résultat net de l'exercice		(11 318) \$	52 057 \$
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires de GCGI		(13 184) \$	51 413 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		1 866 \$	644 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
De base	17	91 693	94 125
Dilué	17	s. o.	101 993
Résultat net par action ordinaire			
De base	17	(0,27) \$	0,42 \$
Dilué	17	(0,27) \$	0,39 \$
Dividendes par action privilégiée de série A	18	1,375 \$	1,375 \$
Dividendes par action privilégiée de série C	18	1,4375 \$	1,4375 \$
Dividendes par action ordinaire	18	0,25 \$	0,20 \$

États du résultat global consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2015	31 mars 2014
Résultat net de l'exercice	(11 318) \$	52 057 \$
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés dans le résultat net au cours de périodes ultérieures		
Variation nette de la valeur des placements disponibles à la vente, nette de l'impôt	(314)	(149)
Variation nette des profits latents à la conversion des établissements à l'étranger, nette de l'impôt	22 945	97 791
Résultat global de l'exercice	11 313 \$	149 699 \$
Résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	8 433 \$	149 545 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	2 880 \$	154 \$

États des variations des capitaux propres consolidés

Aux et pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2015	31 mars 2014
Actions privilégiées au début et à la fin de l'exercice	16	205 641 \$	205 641 \$
Actions ordinaires au début de l'exercice		653 189	638 456
Actions émises relatives aux paiements fondés sur des actions		21 321	21 375
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme (RILT)		(58 240)	(11 046)
Libération d'actions ordinaires dont les droits sont acquis, achetées par la fiducie pour			
les avantages du personnel		20 867	18 059
Actions annulées		(11 702)	(26 393)
Prêts nets destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis		(4 577)	12 738
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	17	620 858	653 189
Surplus d'apport au début de l'exercice		74 037	85 981
Attributions du régime d'actions de remplacement lié à l'acquisition de Collins Stewart			
Hawkpoint plc (CSHP)		(2 420)	(4 612)
Paiements fondés sur des actions		8 015	559
Actions annulées		656	3 891
Achat de participations ne donnant pas le contrôle		(3 092)	_
Prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis		8 401	(11 782)
Surplus d'apport à la fin de l'exercice		85 597	74 037
Résultats non distribués au début de l'exercice		144 799	126 203
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI		(13 184)	51 413
Dividendes par action ordinaire	18	(26 806)	(21 055)
Dividendes par action privilégiée	18	(11 994)	(11 762)
Résultats non distribués à la fin de l'exercice		92 815	144 799
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice		91 014	(7 118)
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires de GCGI		21 617	98 132
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice		112 631	91 014
Total des capitaux propres		1 117 542	1 168 680
Participations ne donnant pas le contrôle au début de l'exercice		14 912	16 169
Effet de change sur les participations ne donnant pas le contrôle		(1 171)	(751)
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		2 880	154
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(1 723)	(660)
Achat de participations ne donnant pas le contrôle		(4 623)	_
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice		10 275	14 912
Total des capitaux propres		1 127 817 \$	1 183 592 \$

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2015	31 mars 2014
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice		(11 318) \$	52 057 \$
Éléments sans effet de trésorerie			
Amortissement	11, 13	28 428	26 786
(Recouvrement) charge d'impôt différé		(1 600)	4 261
Charge au titre de paiements fondés sur des actions	19	61 305	52 363
Dépréciation du goodwill	13	14 535	_
Dépréciation du placement dans Canadian First Financial Holdings Limited (Canadian First)	10	1 000	_
Variations des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement			
Diminution (augmentation) des titres détenus		305 250	(193 629)
Diminution (augmentation) des créances clients		341 381	(221 777)
(Diminution) augmentation de l'impôt sur le résultat à payer, montant net		(1 153)	2 268
(Diminution) augmentation des titres vendus à découvert		(266 619)	213 725
(Diminution) augmentation des dettes fournisseurs, des charges à payer et des provisions		(399 788)	80 951
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		71 421	17 005
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation (diminution) de la dette bancaire		20 264	(66 138)
Rachat de capital social		(9 936)	(21 117)
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme		(58 240)	(11 046)
Dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires		(26 806)	(21 055)
Dividendes en espèces versés sur les actions privilégiées		(11 994)	(11 762)
Somme versée au titre du régime incitatif de CSH		(1 295)	_
Produit tiré de l'exercice d'options sur actions		2 222	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(85 785)	(131 118)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat de matériel et aménagements des locaux loués		(5 232)	(15 475)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(16 636)	(7 002)
Achat de participations ne donnant pas le contrôle		(7 715)	_
Participation dans Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited		_	(699)
Placement dans Canadian First		_	(5 730)
Contrepartie éventuelle versée dans le cadre de l'acquisition d'Eden Financial Ltd. (Eden Financia	al)	_	(9 129)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(29 583)	(38 035)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie		1 975	25 432
Diminution de la situation de trésorerie		(41 972)	(126 716)
Situation de trésorerie au début de l'exercice		364 296	491 012
Situation de trésorerie à la fin de l'exercice		322 324 \$	364 296 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie			
Intérêts reçus		22 187 \$	22 788 \$
Intérêts payés		12 836 \$	14 877 \$
Impôt sur le résultat payé		16 020 \$	8 359 \$

Notes des états financiers consolidés

Aux 31 mars 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

NOTE 01

Renseignements sur l'entreprise

Par l'entremise de ses principales filiales, Groupe Canaccord Genuity Inc. (la « Société »), courtier en valeurs mobilières de plein exercice indépendant et de premier plan au Canada, mène des activités sur les marchés des capitaux au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, aux États-Unis, en Australie, en Chine, à Singapour et à la Barbade. La Société a aussi des activités de gestion de patrimoine au Canada, au Royaume-Uni et en Europe et en Australie. La Société exerce ses activités dans les deux principaux secteurs de l'industrie des valeurs mobilières : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de particuliers, d'institutions et de sociétés. Le 1er octobre 2013, Financière Canaccord Inc. a été renommée Groupe Canaccord Genuity Inc.

Groupe Canaccord Genuity Inc. a été constitué le 14 février 1997 lorsqu'il a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); il est maintenu sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). Le siège social de la Société est sis au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au Suite 1000 – 840 Howe Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2M1.

Les actions ordinaires de la Société sont cotées sous le symbole CF à la Bourse de Toronto (TSX) et sous le symbole CF. à la Bourse de Londres (LSE). Les actions privilégiées de série A de la Société sont négociées à la TSX sous le symbole CF.PR.A. Les actions privilégiées de série C de la Société sont négociées à la TSX sous le symbole CF.PR.C.

Les produits et le résultat tirés des activités de la Société connaissent de grandes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs qui ne dépendent pas de la Société. Ses activités sont assujetties à la situation générale sur les marchés des actions et des obligations à l'échelle mondiale.

NOTE **02**

Base d'établissement

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers consolidés ont été établis selon le coût historique, sauf pour les placements, les titres détenus et les titres vendus à découvert qui ont été évalués à la juste valeur, comme il est prescrit par les méthodes comptables pertinentes.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et toutes les valeurs le sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés audités le 2 juin 2015.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société, de ses filiales et d'entités ad hoc contrôlées.

Les résultats financiers d'une filiale ou d'une entité ad hoc contrôlée doivent être consolidés si la Société acquiert le contrôle. Il y a contrôle lorsqu'une entité détient le pouvoir sur une entité émettrice, qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les comptes de résultat à compter de la date réelle de l'acquisition ou jusqu'à la date réelle de la cession, selon le cas.

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Dans les cas où une méthode comptable d'une filiale diffère des méthodes comptables de la Société, la Société a effectué les ajustements appropriés pour assurer leur conformité aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière que ceux de la société mère.

UTILISATION DE JUGEMENTS. D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation d'états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des produits, des charges, des actifs et des passifs, sur les notes explicatives et sur l'information à fournir à l'égard des passifs éventuels à la date de clôture. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses. Les jugements, estimations et hypothèses significatifs touchent la consolidation, la comptabilisation des produits des activités ordinaires, les paiements fondés sur des actions, l'impôt sur le résultat et l'évaluation des actifs d'impôt différé, la perte de valeur du goodwill, les immobilisations incorporelles et les autres actifs à long terme, les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, l'incorporation dans le coût des immobilisations incorporelles des coûts liés aux logiciels ainsi que les provisions.

Consolidation

Au 31 mars 2015, la Société détenait 50 % des actions avec droit de vote de Canaccord Genuity (Australia) Limited (CGAL). La Société a aussi évalué son entente contractuelle avec les autres actionnaires et le pouvoir qu'elle détient sur les politiques financières et opérationnelles de CGAL et elle a déterminé qu'elle devrait procéder à la consolidation en vertu de l'IFRS 10, États financiers consolidés (IFRS 10), aux 31 mars 2015 et 2014. La situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de CGAL ont donc été consolidés. Même si la Société détenait 50 % des actions émises de CGAL en date du 31 mars 2015, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 60 % en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. Par conséquent, la Société a comptabilisé une participation ne donnant pas le contrôle de 40 % au 31 mars 2015 (50 % au 31 mars 2014) représentant la portion de l'actif net identifiable de CGAL qui n'appartient pas à la Société. À la date d'acquisition, la participation ne donnant pas le contrôle a été établie au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle. Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués à la participation ne donnant pas le contrôle et aux propriétaires de la société mère.

La Société détient des fiducies pour les avantages du personnel, qui sont considérées comme des entités ad hoc (note 19), afin de remplir ses obligations envers ses employés qui découlent des régimes de paiements fondés sur des actions. Les fiducies pour les avantages du personnel ont été consolidées conformément à l'IFRS 10 puisque leurs activités sont menées au nom de la Société et que la Société conserve la majorité des avantages et des risques liés à ces fiducies.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques iront à la Société et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Il faut toutefois faire preuve de jugement pour établir le montant des produits des activités ordinaires qui peut être comptabilisé ainsi que le moment où les transactions de financement de sociétés ou de consultation sous-jacentes sont quasi achevées.

Paiements fondés sur des actions

La Société détermine le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres et des transactions réglées en trésorerie conclues avec des employés et des administrateurs selon la juste valeur des attributions. La juste valeur est calculée d'après les cours du marché observables ou au moyen d'un modèle d'évaluation approprié. Le recours à des modèles d'évaluation des options aux fins de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation d'hypothèses hautement subjectives, notamment la volatilité attendue des cours, la déchéance attendue, la durée de vie attendue de l'attribution et le taux de dividende attendu. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les hypothèses et modèles utilisés pour l'estimation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, le cas échéant, figurent à la note 19.

Impôt sur le résultat et évaluation de l'impôt différé

La comptabilisation des passifs d'impôt sur le résultat exige de la direction qu'elle effectue des estimations et qu'elle porte des jugements à l'égard du résultat ultime des déclarations et des cotisations fiscales. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La Société exerce ses activités dans diverses juridictions fiscales et est assujettie à des cotisations individuelles par ces juridictions. Les déclarations fiscales peuvent faire intervenir des questions complexes, dont la résolution peut se prolonger considérablement en cas d'un litige ou d'une nouvelle cotisation par les administrations fiscales. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables auxquels ces pertes fiscales pourront être imputées. La direction doit faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer le montant de l'actif d'impôt différé qui peut être comptabilisé en fonction du moment où les bénéfices imposables futurs seront réalisés et de leur montant.

L'interprétation de règlements fiscaux complexes, la modification de la législation fiscale et le montant des bénéfices imposables futurs, ainsi que le moment où ils seront réalisés, comportent de nombreuses incertitudes. La Société établit des provisions pour impôt d'après des estimations raisonnables à l'égard des conséquences possibles des contrôles par l'administration fiscale respective des pays dans lesquels elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions est fondé sur divers facteurs, comme l'expérience de contrôles fiscaux précédents de la Société.

Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique qu'une dépréciation a pu se produire, afin d'assurer que la valeur

recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont attribués est supérieure ou égale à leur valeur comptable.

Pour déterminer la valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité, la direction a recours à des modèles d'évaluation qui prennent en compte des facteurs comme le résultat projeté, le multiple cours-bénéfice, l'exonération des redevances liées aux marques et les taux d'actualisation. La direction doit faire preuve de jugement pour choisir l'approche de détermination de la valeur recouvrable et formuler les hypothèses requises. Ce jugement peut influer sur la valeur recouvrable et sur toute réduction de valeur pour dépréciation. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables des diverses UGT sont présentées à la note 13.

Dépréciation des autres actifs à long terme

La Société évalue ses actifs à long terme amortissables chaque date de clôture pour déterminer s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT contenant l'actif au moyen des meilleures estimations de la direction et de l'information disponible.

Provision pour pertes sur créances

La Société comptabilise des provisions pour pertes sur créances associées aux créances clients, prêts, avances et autres créances. La Société constitue une provision pour pertes sur créances en fonction de l'estimation faite par la direction des valeurs non recouvrables probables. Il faut faire preuve de jugement à l'égard du moment où il faut constituer une provision pour pertes sur créances et du montant des provisions spécifiques requises, en tenant compte de la solvabilité de la contrepartie, des tendances économiques actuelles et de l'expérience. Les soldes des créances clients sont en général garantis par des titres; par conséquent, la provision est habituellement établie après avoir tenu compte de la valeur de marché de la garantie, le cas échéant.

Juste valeur des instruments financiers

La Société évalue ses instruments financiers à la juste valeur. La juste valeur est calculée d'après les cours de marché fournis par des sources indépendantes, s'ils sont disponibles. Si aucun cours de marché n'est disponible, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles, comme la volatilité attendue et les décotes de liquidité, proviennent de données de marché observables, si possible, mais si aucune donnée observable n'est disponible, le jugement est requis pour sélectionner ou déterminer les données à utiliser pour le modèle d'évaluation de la juste valeur.

L'estimation des facteurs qui peuvent influer sur la juste valeur et l'estimation des justes valeurs en général comporte inévitablement un degré d'incertitude et d'imprécision, surtout lorsqu'aucune donnée observable n'est disponible. Toute modification des hypothèses et des données utilisées pour évaluer les instruments financiers pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées.

Provisions

La Société comptabilise une provision pour les questions juridiques en suspens ou en cours et les enquêtes réglementaires. La détermination des provisions liées aux questions juridiques fait appel au jugement de la direction après consultation d'un conseiller juridique, qui prend en compte des facteurs comme le montant de la réclamation, la possibilité d'une action fautive d'un employé de la Société et les précédents. Des provisions pour litiges éventuels sont comptabilisées par la Société lorsqu'il est probable que celle-ci subira une perte par suite d'un événement passé et que le montant de la perte peut être estimé de manière fiable. La Société comptabilise également des provisions liées aux frais de restructuration lorsque les critères de comptabilisation s'appliquant à ces provisions sont respectés.

NOTE 03

Adoption de nouvelles normes et de normes révisées

La Société a adopté certaines normes et modifications, comme il est indiqué ci-après, qui sont entrées en vigueur le 1er avril 2014. Ces normes et modifications ont été appliquées par la Société de manière rétrospective.

La nature et l'incidence de chaque nouvelle norme et modification sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

IAS 32, Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers – Modifications à l'IAS 32

Ces modifications précisent le sens de « avoir actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser » ainsi que les critères de compensation des mécanismes du règlement non simultané des chambres de compensation. Ces modifications n'ont pas d'incidence sur la Société, aucune de ses entités n'étant partie à des ententes de compensation.

International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) 21, Droits ou taxes

L'IFRIC 21 précise qu'une entité comptabilise un passif au titre d'un droit ou d'une taxe lorsque le fait générateur de l'obligation de payer un droit ou une taxe, selon ce qui est prévu dans la législation, se produit. Si l'obligation de payer un droit ou une taxe est générée lorsqu'un seuil minimum est atteint, l'interprétation précise qu'aucun passif ne doit être comptabilisé par anticipation avant l'atteinte d'un seuil minimum précisé. Cette interprétation n'a pas d'incidence sur la Société, celle-ci ayant appliqué aux exercices précédents les principes de comptabilisation inclus dans l'IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, conformément aux exigences de l'IFRIC 21.

Améliorations annuelles - Cycle 2010-2012

Dans le cadre des Améliorations annuelles - Cycle 2010-2012, l'IASB a publié sept modifications à six normes, dont une modification à l'IFRS 13, Évaluation de la juste valeur. La modification apportée à l'IFRS 13 précise, dans le fondement des conclusions, que les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt déclaré peuvent être évaluées au montant de la facture, si l'effet de l'actualisation est négligeable. Cette modification à l'IFRS 13 n'a pas une incidence importante sur la Société.

NOTE **04**

Modifications futures de méthodes comptables

La Société surveille les modifications potentielles aux normes qui sont proposées par l'IASB et analyse l'incidence qu'elles pourraient avoir sur ses activités. Les modifications potentielles sont les suivantes :

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers, qui tient compte de toutes les phases du projet lié aux instruments financiers et qui remplace l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, ainsi que toutes les versions précédentes de l'IFRS 9. La norme présente de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et l'application anticipée est permise. L'application rétrospective est exigée, mais la présentation des informations comparatives n'est pas obligatoire. L'application anticipée des versions antérieures (2009, 2010 et 2013) de l'IFRS 9 est permise si la date de première application précède le 1er février 2015. La Société poursuit son évaluation de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

IFRS 15. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. L'IFRS 15 établit un nouveau modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. En vertu de l'IFRS 15, les produits sont comptabilisés selon le montant de la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange des biens ou services transférés à un client. Les principes de l'IFRS 15 offrent une approche plus structurée pour évaluer et comptabiliser les produits. La norme remplace l'ensemble des exigences actuelles relatives à la comptabilisation des produits des activités ordinaires selon les IFRS. L'adoption de cette norme est obligatoire pour toutes les entités et elle s'applique à la quasi-totalité des contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant : les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. L'IFRS 15 s'applique aux premiers états financiers annuels en IFRS d'une entité pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. Cette norme est obligatoire et son application anticipée est permise. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 sur ses états financiers.

NOTE **05**

Résumé des principales méthodes comptables

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond au total de la contrepartie transférée, évalué à la juste valeur à la date d'acquisition, et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise. Pour tout regroupement d'entreprises, la Société détermine si elle évalue la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou selon la quote-part de la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Les coûts d'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation selon l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme étant détenus en vue de la vente selon l'IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui sont comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Toute contrepartie éventuelle qui sera transférée par l'acquéreur est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition à la meilleure estimation de ce montant. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle inscrite au passif sont comptabilisées dans les comptes de résultat.

Le goodwill découlant de l'acquisition est comptabilisé à titre d'actif et initialement évalué au coût, soit l'excédent de la contrepartie transférée sur la juste valeur des actifs nets identifiables qui ont été acquis et des passifs qui ont été repris. Si la juste valeur de l'actif net acquis excède le total de la contrepartie transférée, la différence est comptabilisée dans les comptes de résultat.

Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, après déduction du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans chacun des regroupements d'entreprises doit, à partir de la date d'acquisition, être affecté à chacune des UGT de la Société qui devraient bénéficier des regroupements correspondants, que d'autres actifs ou passifs de la société acquise soient ou non affectés à ces unités.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société. Chaque filiale de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie fonctionnelle.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées par la Société et ses filiales au cours de change de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date de clôture. Toutes les différences de conversion sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective aux cours historiques. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Conversion des filiales étrangères

Les actifs et les passifs des filiales étrangères ayant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de clôture, et les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis aux cours de change moyens en vigueur pendant la période. Les profits latents ou pertes latentes découlant de la conversion des filiales étrangères sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. En cas de cession d'un établissement à l'étranger, la composante des autres éléments du résultat global liée à cet établissement est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

La Société détient également des actifs et des passifs monétaires qui sont des montants à recevoir des établissements à l'étranger ou à payer à ceux-ci. Si le règlement de ces montants à recevoir ou à payer n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, les écarts de change sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, ces montants à recevoir et à payer représentant une partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé aux comptes de résultat consolidés à titre de charge d'amortissement.

La Société doit apprécier si la durée d'utilité des immobilisations incorporelles identifiables est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée de vie économique et soumises à des tests de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle identifiable peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle identifiable sont passés en revue au moins une fois l'an à la clôture de chaque exercice.

Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises annuellement à un test de dépréciation.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Marchés des capitaux Genuity (Genuity), de la participation de 50 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited (Canaccord Genuity Australia), Collins Stewart Hawkpoint plc (CSHP) et Eden Financial comprennent les marques, les relations clients, les ententes de non-concurrence, les permis de négociation et la technologie qui ont une durée déterminée et qui sont amortis d'une manière linéaire sur leur durée d'utilité estimative. En outre, un logiciel en développement est devenu prêt à être mis en service au cours de l'exercice 2015, et la Société en a commencé l'amortissement sur la durée d'utilité estimative de l'actif. Les périodes d'amortissement estimatives de ces immobilisations incorporelles amortissables sont comme suit:

	Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises				
	Genuity	Canaccord Genuity Australia	CSHP	Eden Financial	Logiciel
Marques	Durée indéterminée	S. 0.	S. O.	s. o.	S. 0.
Relations clients	11 ans	5 ans	8 à 24 ans	8 ans	S. O.
Ententes de non-concurrence	5 ans	4,5 ans	S. O.	S. O.	S. O.
Permis de négociation	S. 0.	Durée indéterminée	S. O.	S. O.	S. O.
Technologie	s. o.	S. 0.	3 ans	S. O.	10 ans

Les permis de négociation acquis dans le cadre de l'acquisition d'une participation de 50 % dans Canaccord Genuity Australia sont considérés comme ayant une durée de vie indéterminée du fait qu'ils devraient offrir à la Société des avantages sur une période continue. Les marques acquises dans le cadre de l'acquisition de Genuity sont considérées comme ayant une durée indéterminée du fait qu'elles offriront à la Société des avantages sur une période continue.

Logiciel développé en interne

Les dépenses relatives au développement d'un projet individuel sont comptabilisées à titre d'immobilisations incorporelles lorsque la Société peut démontrer la faisabilité technique de l'actif en question. L'actif est comptabilisé au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Les coûts capitalisés sont des dépenses directement attribuables au développement du logiciel, comme les coûts liés à l'embauche de personnel, les honoraires de consultation et les honoraires professionnels. L'amortissement de l'actif commence lorsque son développement est terminé et que l'actif est prêt à être mis en service. L'actif est amorti sur la période des avantages futurs prévus.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Si une telle indication existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif isolé à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Afin de déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les calculs de dépréciation de la Société sont fondés sur les calculs budgétaires annuels, qui sont préparés individuellement pour chacune des UGT de la Société auxquelles les actifs isolés sont attribués. Ces calculs budgétaires couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est ensuite calculé et appliqué aux projections de flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société effectue une évaluation à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que les pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou des UGT. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement si les hypothèses utilisées afin de déterminer la valeur recouvrable de l'actif ont changé depuis la comptabilisation de la plus récente perte de valeur. La reprise est limitée afin que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable ou n'excède pas la valeur comptable qui aurait été calculée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices antérieurs. Une telle reprise est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs suivants ont des caractéristiques précises pour les tests de dépréciation :

Goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

Une perte de valeur est calculée pour le goodwill en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle se rapporte le goodwill. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au niveau de l'UGT chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces, les titres de papier commercial et les acceptations bancaires ayant une échéance de moins de trois mois à partir de la date d'achat, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des entités et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre entité.

i] Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

À la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers disponibles à la vente, le cas échéant.

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque l'entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. En ce qui a trait aux actifs financiers, le principe de la comptabilisation à la date de transaction s'applique, la date de transaction étant la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Tous les actifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés lorsqu'engagés. Les coûts de transaction engagés pour tous les instruments financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans le coût de l'actif.

Classement et évaluation ultérieure

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers acquis aux fins des activités de négociation sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur, les profits latents et pertes latentes en découlant étant comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. En outre, l'IAS 39 permet à une entité de désigner un instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale ou de l'adoption de cette norme même si cet instrument ne répond pas à tous autres égards à la définition d'un instrument classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net tel qu'il est précisé dans l'IAS 39, dans la mesure où la juste valeur peut être déterminée de manière fiable. La Société n'a désigné aucun actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers de la Société classés comme détenus à des fins de transaction comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les titres détenus, y compris les instruments financiers dérivés.

La Société évalue périodiquement le classement de ses actifs financiers comme détenus à des fins de transaction, si son intention de vendre les actifs financiers à court terme est toujours appropriée. Lorsque la Société est dans l'incapacité de négocier ces actifs financiers parce que les marchés sont inactifs ou que la direction modifie considérablement son intention de les vendre dans un avenir prévisible, la Société peut décider, dans des cas rares, de reclasser ces actifs financiers.

Actifs financiers classés comme disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, nettes de l'impôt, jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés, auquel moment la variation est comptabilisée dans le résultat net de l'exercice. Les placements en instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente pour lesquels on ne dispose pas de prix cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur, sauf si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable. Les investissements de la Société dans Euroclear et Canadian First Financial Holdings Limited sont classés comme disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur estimée.

Actifs financiers classés comme prêts et créances et comme détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers classés comme prêts et créances et comme détenus jusqu'à l'échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les pertes de valeur. Le coût amorti est calculé en tenant compte des primes ou des escomptes à l'acquisition et des honoraires ou des frais qui sont une partie intégrante de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est inclus dans les comptes de résultat consolidés. La Société classe les créances clients comme prêts et créances. La Société ne possédait pas de placements détenus jusqu'à leur échéance au cours des exercices clos les 31 mars 2015 et 2014.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont eu une incidence importante et prolongée sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si une incidence est importante ou prolongée. En posant ce jugement, la Société évalue, entre autres, la durée ou la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure au coût.

Dans le cas d'instruments d'emprunt classés comme étant disponibles à la vente, la dépréciation est établie selon les mêmes critères que les actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Cependant, le montant comptabilisé au titre de la dépréciation correspond à la perte cumulée évaluée comme étant la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, diminuée de la perte de valeur sur le placement comptabilisé auparavant au compte de résultat.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte est comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés et est évalué comme l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé essentiellement lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif.

ii] Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

À la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, ou comme prêts et emprunts. Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée, dans le cas des autres passifs financiers, des coûts de transaction directement attribuables.

Classement et évaluation ultérieure

Passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus dans un proche avenir. Les profits ou les pertes sur les passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les comptes de résultat. La Société n'a désigné aucun passif financier qui ne répondait pas à tous autres égards à la définition de passif à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale à titre de passif à la juste valeur par le biais du résultat net. La dette bancaire, la contrepartie éventuelle et les titres vendus à découvert, y compris les instruments financiers dérivés, sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

Passifs financiers classés comme prêts et emprunts

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers classés comme prêts et emprunts sont évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans les comptes de résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et emprunts comprennent les dettes fournisseurs et charges à payer et la dette subordonnée. La valeur comptable des prêts et emprunts s'approche de leur juste valeur.

iii] Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés si, et seulement si, la Société a un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv] Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance. Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

La Société négocie des contrats à terme standardisés qui sont des contrats d'achat ou de vente de montants standardisés d'un instrument financier, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque de courbe de rendement et le risque de liquidité.

La Société négocie également des contrats à terme, lesquels sont des contrats non standardisés d'achat ou de vente d'un instrument financier à une date future et à un prix prédéterminé. La Société négocie des contrats à terme afin de tenter d'atténuer le risque de change sur les règlements de titres en monnaie étrangère en attente.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La Société évalue les instruments financiers à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière. La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou versé au transfert d'un passif, dans le cadre d'une transaction volontaire entre des participants au marché, à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur est fondée sur l'hypothèse que la transaction de vente d'un actif ou de transfert d'un passif est réalisée sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché ou les cotations de courtiers (le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur), sans aucune déduction au titre des coûts de transaction, sont utilisés afin de déterminer la juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées et fiables. Ces techniques peuvent comprendre l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation. Les techniques d'évaluation peuvent nécessiter l'utilisation d'estimations ou d'hypothèses posées par la direction s'il n'existe pas de données de marché observables. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable au moyen d'une technique d'évaluation, l'instrument financier est évalué au coût.

La Société classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. La hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation de la Société. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble (note 7). Dans le cas des actifs et des passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

TITRES DÉTENUS ET TITRES VENDUS À DÉCOUVERT

Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur d'après le prix coté sur un marché actif ou selon un modèle d'évaluation, s'il n'y a pas de prix de marché disponible. Les profits latents et les pertes latentes sont présentés en résultat. Certains titres détenus ont été donnés en garantie pour les transactions d'emprunt de titres. Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Les titres empruntés et les titres prêtés sont comptabilisés au montant des garanties en trésorerie livrées et reçues dans le cadre des transactions. Les transactions d'emprunt de titres exigent que la Société dépose un montant en trésorerie, des lettres de crédit ou une autre garantie auprès du prêteur. Pour les titres prêtés, la Société reçoit une garantie sous la forme d'un montant en trésorerie ou sous une autre forme qui est généralement supérieure à la valeur de marché des titres prêtés. La Société surveille chaque jour la juste valeur des titres prêtés et empruntés par rapport à la garantie en trésorerie et, le cas échéant, elle peut exiger que les contreparties déposent une garantie additionnelle ou elle peut remettre la garantie déposée pour s'assurer que ces transactions sont assorties d'une garantie suffisante.

Les transactions de prise en pension et de mise en pension de titres représentent des transactions de financement garanties. La Société reçoit des titres pris en pension, assure la livraison des titres mis en pension, surveille chaque jour la valeur de marché de ces titres et donne ou reçoit une garantie additionnelle, s'il y a lieu.

La Société gère son risque de crédit en établissant des limites globales par client pour ces transactions et en surveillant le respect de ces limites. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable.

TITRES PRIS EN PENSION ET OBLIGATIONS LIÉES AUX TITRES MIS EN PENSION

La Société comptabilise ces transactions au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres mis en pension restent inscrits à l'état de la situation financière consolidé. Les mises en pension et les prises en pension sont traitées comme des transactions de prêts et d'emprunts garantis.

COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. La Société évalue ses ententes génératrices de produits des activités ordinaires pour déterminer si elle agit à titre de contrepartiste ou d'intermédiaire.

Les produits tirés des commissions et des honoraires comprennent les produits générés par les services de courtage à la commission, qui sont comptabilisés à la date de transaction, et ceux générés par la vente de produits et services tarifés, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les titres achetés aux fins des transactions liées aux clients sont présentés comme des pertes de facilitation nettes et comptabilisés comme une réduction des produits tirés des commissions. Les pertes de facilitation pour l'exercice clos le 31 mars 2015 ont totalisé 13,8 millions \$ (14,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2014).

Les produits tirés des services de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. Les produits tirés des prises fermes et des autres transactions de financement de sociétés sont comptabilisés lorsque la transaction sous-jacente est pratiquement conclue aux termes du mandat et que les produits correspondants peuvent être raisonnablement établis.

Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Ils comprennent également les produits tirés des activités de fusions et acquisitions, qui sont comptabilisés lorsque la transaction sous-jacente est pratiquement conclue aux termes du mandat et que les produits correspondants peuvent être raisonnablement établis.

Les produits tirés de la négociation à titre de contrepartiste consistent en des produits gagnés dans le cadre des transactions de négociation à titre de contrepartiste et sont constatés selon la date de transaction.

Les produits d'intérêts sont constitués de l'intérêt gagné sur les comptes sur marge des particuliers, de l'intérêt gagné sur les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la Société, de l'intérêt gagné sur la trésorerie livrée à l'appui des activités d'emprunt de titres et des dividendes gagnés sur les titres détenus. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

Les produits divers comprennent les profits ou les pertes de change, les produits tirés de nos services de courtage de correspondance et les produits tirés des frais d'administration.

MATÉRIEL ET AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX LOUÉS

Le matériel informatique, le mobilier et le matériel, et les aménagements des locaux loués sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé comme suit :

Matériel informatique 33 %, solde dégressif Mobilier et matériel 10 % à 20 %, solde dégressif

Aménagements des locaux loués Méthode linéaire, sur la plus courte entre la durée d'utilité ou la durée des baux respectifs

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie spécifique initialement comptabilisée sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans les comptes de résultat consolidés au moment de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et la méthode d'amortissement utilisée sont examinées chaque date de clôture et ajustées prospectivement, le cas échéant.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour la période considérée sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou qui leur sera versé. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour calculer les montants sont ceux qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un résultat fiscal.

La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions le cas échéant.

L'impôt exigible lié aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres et non dans les comptes de résultat consolidés.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable. Cette méthode exige que l'impôt différé reflète les effets de l'impôt différé attendu des différences temporaires à la date de clôture entre la valeur comptable des actifs et passifs aux fins des états financiers et leur base fiscale.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans le cas où elles sont générées par des placements dans des filiales si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles, le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et le report en avant de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles et le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées pourront être imputés. La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est revue à la date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou d'une partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont évalués chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires imposables dans le cas de placements dans des filiales où le passif d'impôt différé est généré par des profits non distribués et des écarts de change, la Société étant capable de contrôler la date à laquelle ces différences temporaires s'inverseront. La Société ne prévoit pas ou n'a pas l'intention de prendre des mesures qui feraient en sorte que les différences temporaires s'inversent dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est passé à titre de charges ou de produits dans les comptes de résultat, sauf s'il concerne des éléments directement crédités dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est imputé directement aux capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et lorsque l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Taxe sur les ventes

Les produits des activités ordinaires, les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur les ventes, sauf si le montant de la taxe sur les ventes engagée n'est pas recouvrable auprès de l'administration fiscale. Dans ce cas, la taxe sur les ventes est comptabilisée à titre de partie du coût d'acquisition de l'actif ou à titre de partie d'un élément de la charge. Le montant net de la taxe sur les ventes recouvrable auprès de l'administration fiscale ou exigible par celle-ci est inclus dans les créances clients ou les dettes fournisseurs dans les états de la situation financière consolidés.

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les instruments de capitaux propres faisant partie du capital autorisé de la Société qui sont rachetés (actions autodétenues) sont comptabilisés au coût et déduits des capitaux propres. Cela comprend les actions détenues dans le cadre du régime d'intéressement à long terme (RILT) et des prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis et les actions privilégiées. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans les comptes de résultat au moment de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres de la Société. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, en cas de réémission, est comptabilisé dans le surplus d'apport. Les droits de vote liés aux actions autodétenues sont annulés par la Société et aucun dividende ne leur est attribué.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le résultat dilué par action ordinaire reflète l'effet dilutif lié au RILT et aux autres régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions, lequel est basé sur la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions détermine le nombre d'actions ordinaires additionnelles en supposant que le nombre d'actions que la Société a attribué aux employés a été émis.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les employés (y compris les membres de la haute direction et les administrateurs) de la Société recoivent une rémunération sous forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, par lesquelles les employés rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (transactions réglées en instruments de capitaux propres). Les administrateurs indépendants reçoivent également, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions différées (UAD) qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (transactions réglées en trésorerie). L'effet dilutif, le cas échéant, des options en cours et des paiements fondés sur des actions est pris en compte à titre de dilution additionnelle dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Dans le cas des transactions réglées en instruments de capitaux propres, la Société évalue la juste valeur des attributions à base d'actions à la date d'attribution et comptabilise les coûts à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Le coût est comptabilisé graduellement.

La Société estime le nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis lorsqu'elle calcule la charge attribuable aux transactions réglées en instruments de capitaux propres. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions d'instruments de capitaux propres dont les droits ne sont pas ultimement acquis.

Lorsque les droits sont acquis, le surplus d'apport est réduit du montant applicable et le capital social est augmenté du même montant.

Transactions réglées en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date de l'attribution. La juste valeur des UAD est passée à titre de charge au moment de l'attribution, étant donné qu'il n'existe pas de conditions d'acquisition des droits (note 19). Le passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement au plus tard, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat.

PROVISIONS

Lorsque la Société a une obligation actuelle découlant d'un événement passé, des provisions sont comptabilisées s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La charge connexe aux provisions est présentée dans les comptes de résultat, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est actualisé au moyen d'un taux courant avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à ce passif. Lorsque les provisions sont actualisées, l'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Société sera responsable de l'obligation future par suite d'un événement passé lié aux questions juridiques et qu'il est possible de les estimer de façon raisonnable.

Provisions pour frais de restructuration

Les provisions pour frais de restructuration ne sont comptabilisées que lorsque les critères de comptabilisation sont pleinement respectés. Afin que les critères de comptabilisation soient respectés, la Société doit avoir en place un plan officiel détaillé quant à l'entreprise ou une partie de l'entreprise concernée, à l'emplacement et au nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes et un calendrier approprié. En outre, les employés touchés doivent aussi s'attendre valablement à ce que la restructuration ait cours ou que sa mise en œuvre ait commencé. La provision pour frais de restructuration inclut les frais de restructuration du personnel, les charges de réorganisation, les provisions pour contrats de location déficitaires, et la dépréciation du matériel et des aménagements des locaux loués.

CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord à la date de passation et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques, ou et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif, même si ce droit n'est pas explicitement mentionné dans l'accord. La Société a évalué ses contrats de location et conclu qu'elle détient uniquement des contrats comportant des caractéristiques d'un contrat de location simple. Un contrat de location simple est un contrat qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages et la propriété d'un actif à un locataire. Les paiements au titre de la location simple sont comptabilisés à titre de charge dans les comptes de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

FONDS DES CLIENTS

Les établissements de la Société au Royaume-Uni et en Europe détiennent des fonds pour le compte de leurs clients, conformément aux règles relatives aux fonds des clients de la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. Ces fonds et les passifs correspondants attribuables aux clients ne sont pas inclus dans les états de la situation financière consolidés, la Société n'étant pas leur détenteur réel. Les montants détenus pour le compte de clients à la date de clôture sont inclus à la note 23.

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de la Société est fondée sur les secteurs d'exploitation suivants : Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et Non sectoriel et autres. Les activités de la Société sont groupées dans les régions suivantes : Canada, Royaume-Uni et Europe, Autres établissements à l'étranger et États-Unis.

NOTE 06 Titres détenus et titres vendus à découvert

	31 mars 2015			31 mars 2014
	Titres détenus	Titres vendus à découvert	Titres détenus	Titres vendus à découvert
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	638 551 \$	555 792 \$	924 149 \$	823 148 \$
Actions et débentures convertibles	209 577	98 847	219 052	90 765
	848 128 \$	654 639 \$	1 143 201 \$	913 913 \$

Au 31 mars 2015, les titres de créance de sociétés et de gouvernements arrivaient à échéance de 2015 à 2097 (de 2014 à 2097 au 31 mars 2014) et portaient intérêt à des taux allant de 0,00 % à 15,00 % (de 0,00 % à 15,00 % au 31 mars 2014).

NOTE 07

Instruments financiers

CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 mars 2015, les catégories d'instruments financiers autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et la dette bancaire, détenues par la Société, se présentaient comme suit :

		us à des ransaction		onibles vente	Prêts e	t créances	Prêts e	t emprunts	-	Гotal
	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014
Actifs financiers										
Titres détenus	848 128 \$	1 143 201 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	848 128 \$	1 143 201 \$
Montants à recevoir										
de courtiers en										
valeurs mobilières	_	_	_	_	1 503 666	2 006 183	_	_	1 503 666	2 006 183
Montants à recevoir										
des clients	_	_	_	_	601 486	418 799	_	_	601 486	418 799
Soldes de trésorerie de										
REER détenus en fiducie	_	_	_	_	276 159	259 614	_	_	276 159	259 614
Autres créances clients	_	_	_	_	110 177	101 302	_	_	110 177	101 302
Placements	_	_	8 693	9 977	_	_	_	_	8 693	9 977
Total des actifs financiers	848 128 \$	1 143 201 \$	8 693 \$	9 977 \$	2 491 488 \$	2 785 898 \$	- \$	-\$	3 348 309 \$	3 939 076 \$
Passifs financiers										
Titres vendus à										
découvert	654 639 \$	913 913 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	654 639 \$	913 913 \$
Montants à payer à des										
courtiers en valeurs										
mobilières	_	_	_	_	_	_	1 172 198	1 659 617	1 172 198	1 659 617
Montants à payer à										
des clients	_	_	_	_	_	_	1 130 893	965 229	1 130 893	965 229
Autres dettes fournisseurs	S									
et charges à payer	_	_	_	_	_	_	224 545	253 087	224 545	253 087
Dette subordonnée	_	_	_	_	_	_	15 000	15 000	15 000	15 000
Total des passifs										
financiers	654 639 \$	913 913 \$	—\$	-\$	—\$	—\$	2 542 636 \$	2 892 933 \$	3 197 275 \$	3 806 846 \$

La Société n'a désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou présentée sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, telle qu'elle est décrite ci-dessous, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble:

Niveau 1 - cours sur un marché actif (qui ne sont pas ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 - techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur est directement ou indirectement observable)

Niveau 3 - techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur n'est pas observable)

Pour les instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Au 31 mars 2015, la Société détenait les catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur suivantes :

		Just		
		:	31 mars 2015	
	31 mars 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres détenus				
Titres de créance de sociétés	18 369 \$	— \$	18 369 \$	— \$
Titres de créance de gouvernements	620 182	128 049	492 133	_
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	638 551	128 049	510 502	_
Actions	208 678	186 950	21 505	223
Débentures convertibles	899	_	27	872
Actions et débentures convertibles	209 577	186 950	21 532	1 095
	848 128	314 999	532 034	1 095
Titres vendus à découvert				
Titres de créance de sociétés	(18 032)	_	(18 032)	_
Titres de créance de gouvernements	(537 760)	(137 924)	(399 836)	_
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(555 792)	(137 924)	(417 868)	_
Actions	(98 847)	(95 715)	(3 132)	_
	(654 639)	(233 639)	(421 000)	_
Placements disponibles à la vente	8 693	_	3 963	4 730

	Just		
	31 mars 2014		
31 mars 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
41 181 \$	— \$	41 181 \$	— \$
882 968	357 917	525 051	_
924 149	357 917	566 232	_
201 666	175 228	26 125	313
5 501	_	2 801	2 700
11 885	_	_	11 885
219 052	175 228	28 926	14 898
1 143 201	533 145	595 158	14 898
(31 017)	_	(31 017)	_
(792 131)	(366 894)	(425 237)	_
(823 148)	(366 894)	(456 254)	_
(90 765)	(83 166)	(7 599)	_
(913 913)	(450 060)	(463 853)	_
9 977	_	4 247	5 730
	41 181 \$ 882 968 924 149 201 666 5 501 11 885 219 052 1 143 201 (31 017) (792 131) (823 148) (90 765) (913 913)	31 mars 2014 Niveau 1 41 181 \$ — \$ 882 968 357 917 924 149 357 917 201 666 175 228 5 501 — 11 885 — 219 052 175 228 1 143 201 533 145 (31 017) — (792 131) (366 894) (823 148) (366 894) (90 765) (83 166) (913 913) (450 060)	31 mars 2014 Niveau 1 Niveau 2 41 181 \$ — \$ 41 181 \$ 882 968 357 917 525 051 924 149 357 917 566 232 201 666 175 228 26 125 5 501 — 2 801 11 885 — — 219 052 175 228 28 926 1 143 201 533 145 595 158 (31 017) — (31 017) (792 131) (366 894) (425 237) (823 148) (366 894) (456 254) (90 765) (83 166) (7 599) (913 913) (450 060) (463 853)

Variation des actifs financiers de niveau 3

Solde au 31 mars 2013	4 737 5
Acquisition d'actifs de niveau 3 au cours de l'exercice	14 943
Transfert vers les actifs de niveau 1	(8 339)
Transfert vers les actifs de niveau 2	(3 695)
Transfert d'actifs du niveau 2 au niveau 3	2 700
Perte nette latente au cours de l'exercice	(4 026)
Reprise d'une contrepartie éventuelle	6 000
Paiement d'une contrepartie éventuelle	8 218
Autre	251
Perte réalisée au règlement de la contrepartie éventuelle	(126)
Cessions nettes au cours de l'exercice	(35)
Solde au 31 mars 2014	20 628 \$
Transfert vers les actifs de niveau 1	(11 608)
Perte nette latente au cours de l'exercice	(2 865)
Autre	(330)
Solde au 31 mars 2015	5 825 9

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, 11,6 millions \$ d'actifs de niveau 3 ont été transférés au niveau 1, car les actions d'une société à capital fermé ont été inscrites en Bourse au Royaume-Uni. Il n'y a eu aucun transfert entre les évaluations de la juste valeur du niveau 1 et du niveau 2. La perte latente nette à la juste valeur liée aux débentures convertibles de 1,9 million \$ pour l'exercice a été comptabilisée dans les produits tirés du financement de sociétés. La perte latente liée aux placements disponibles à la vente de 1,0 million \$ a été comptabilisée dans les frais d'administration.

Estimation de la juste valeur

Instruments financiers de niveau 2

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent les placements de la Société dans certains titres de créance de sociétés et de gouvernements, dans des titres de créance convertibles et dans des actions négociées hors Bourse. La juste valeur des titres de créance de sociétés et de gouvernements et des titres de créance convertibles classés au niveau 2 est établie à l'aide des cours du marché pour des actifs ou des passifs identiques dans des marchés où il n'y a pas de transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix. La Société examine régulièrement la fréquence et le volume des transactions au titre de ces instruments pour déterminer si l'information sur le prix est exacte.

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent également le placement en actions de la Société dans Euroclear dont la juste valeur estimée s'élevait à 4,0 millions \$ au 31 mars 2015 (4,2 millions \$ au 31 mars 2014). La juste valeur actuelle est déterminée au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur des transactions récentes de rachat d'actions.

ii. Instruments financiers de niveau 3

Placements disponibles à la vente a)

Les placements disponibles à la vente comprenaient le placement en actions et en débentures de la Société dans Canadian First Financial Holdings Limited (Canadian First), dont la juste valeur était estimée à 4,7 millions \$ au 31 mars 2015 (5,7 millions \$ au 31 mars 2014) (note 10). La juste valeur du placement dans Canadian First est déterminée par la Société au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur des informations jugées fiables par la Société, et elle constitue la meilleure estimation de la juste valeur facilement disponible. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 1,0 million \$ à la suite de la variation des indicateurs de marché.

Placements détenus à des fins de transaction

La juste valeur des placements de niveau 3 classés comme détenus à des fins de transaction est déterminée par la Société au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur les informations jugées fiables par la Société, et elle constitue la meilleure estimation de la juste valeur facilement disponible. Les prix des placements détenus à des fins de transaction sont définis soit en fonction du dernier cours négocié, soit en fonction du dernier cours vendeur ou, si ces prix sont considérés comme étant périmés, la Société obtient des informations fondées sur certaines demandes de renseignements, sur des transactions récentes ou sur de nouvelles émissions en attente. La juste valeur des placements détenus à des fins de transactions au 31 mars 2015 s'établissait à 1,1 million \$ (14,9 millions \$ au 31 mars 2014).

Il est possible que les critères d'évaluation de la juste valeur énoncés précédemment ne soient pas représentatifs de la valeur nette de réalisation ou des valeurs futures. De plus, la Société estime que ses méthodes d'évaluation sont appropriées et conformes à celles qui devraient être utilisées par un participant au marché.

GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Le risque de crédit est lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux montants nets à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières et aux créances clients. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, compte non tenu de toute garantie détenue ou de tout rehaussement de crédit, correspond à la valeur comptable des actifs financiers présentée dans les états financiers consolidés aux 31 mars 2015 et 2014.

Le risque de crédit découle surtout des activités de négociation pour les particuliers et des comptes sur marge des particuliers. Afin de réduire au minimum son exposition, la Société applique certaines normes en matière de solvabilité et certaines limites quant aux transactions, et elle exige le règlement au comptant des transactions sur titres ou le règlement à la livraison. Les transactions sur marge sont garanties par les titres dans les comptes clients conformément aux limites établies par les organismes de réglementation pertinents et sont soumises aux procédés d'examen du crédit et de contrôle quotidien de la Société. La direction surveille la recouvrabilité des créances clients et évalue le montant de la provision pour créances douteuses. Les créances clients impayées devraient être recouvrables à moins de un an. Au 31 mars 2015, la Société a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 12,0 millions \$ (13,2 millions \$ au 31 mars 2014) (note 9).

La Société est aussi exposée au risque que les contreparties aux transactions ne remplissent pas leurs obligations. Les contreparties sont composées surtout de courtiers en valeurs mobilières, d'agences de compensation, de banques et d'autres institutions financières. La Société ne se fie pas entièrement aux notes attribuées par les agences de notation de crédit pour évaluer les risques de contrepartie. La Société atténue le risque de crédit en effectuant ses propres évaluations diligentes des contreparties, en obtenant et en analysant l'information concernant la structure des instruments financiers, et en demeurant au fait des nouveautés sur le marché. La Société gère également ce risque en effectuant des examens de crédit réguliers afin d'évaluer la solvabilité, en examinant la concentration des titres et des emprunts, en détenant et en évaluant à la valeur du marché la garantie de certaines transactions et en agissant par l'entremise d'organismes de compensation offrant des garanties d'exécution.

Aux 31 mars 2015 et 2014, la concentration la plus importante de la Société par type de contrepartie était auprès d'institutions financières et de clients institutionnels. La direction est d'avis que les transactions se font dans le cours normal des affaires et ne prévoit aucune perte importante découlant de la non-exécution.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La direction de la Société est responsable de passer en revue les sources de liquidités afin de s'assurer que les fonds sont rapidement disponibles pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance, et de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour soutenir ses stratégies commerciales et la croissance de ses activités. Les activités de la Société nécessitent des capitaux aux fins des activités d'exploitation et de la réglementation. Les actifs à court terme figurant dans les états de la situation financière de la Société sont très liquides. La plupart des positions liées aux titres détenus sont facilement négociables, et toutes ces positions sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances clients sont généralement garanties par des titres facilement négociables et font l'objet d'un examen quotidien pour déceler toute baisse de valeur et déterminer leur recouvrabilité. Les montants à recevoir des courtiers et à payer à ceux-ci ont trait à des transactions ouvertes à court terme qui se règlent généralement dans le cycle normal de règlement de trois jours, à des titres garantis qui sont empruntés ou prêtés dans le cadre de transactions qui peuvent être conclues à vue en quelques jours, et à des soldes pour le compte des remisiers qui représentent les soldes nets liés à leurs comptes clients. Des renseignements supplémentaires sur les objectifs de la Société en matière de structure du capital et de gestion du capital figurent à la note 22.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers détenus par la Société au 31 mars 2015 :

Passif financier Valeur comptai			Échéance contractuelle
	31 mars 2015	31 mars 2014	
Dette bancaire	20 264 \$	— \$	Remboursable à vue
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 527 636	2 877 933	Remboursable à moins de un an
Titres vendus à découvert	654 639	913 913	Remboursable à moins de un an
Dette subordonnée	15 000	15 000	Remboursable à vue ¹

¹⁾ Sous réserve de l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients et des dettes fournisseurs et charges à payer s'approche de leur valeur comptable et sera payée dans les 12 mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché. La Société répartit le risque de marché entre trois catégories : le risque lié à la juste valeur, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque lié à la juste valeur

Lorsqu'elle participe à des activités de prise ferme, la Société peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider son engagement en dessous du prix d'achat convenu. La Société est également exposée au risque lié à la juste valeur du fait de ses activités de négociation de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'instruments financiers dérivés à titre de contrepartiste. Les titres à la juste valeur sont évalués aux cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles, et les variations de la juste valeur influent sur les résultats au fur et à mesure qu'elles surviennent. Le risque lié à la juste valeur découle également de la possibilité que les fluctuations des cours du marché influent sur la valeur des titres que la Société détient à titre de garanties des comptes sur marge des clients. La Société réduit son exposition au risque lié à la juste valeur au moyen de contrôles visant à limiter les niveaux de concentration et l'utilisation de capitaux dans ses comptes de négociation de stocks, ainsi que de procédés de contrôle des comptes sur marge.

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat net au 31 mars 2015. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

			31 mars 2015			31 mars 2014
Instruments financiers	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net
Actions et débentures convertibles détenues	209 577	\$ 7 229	\$ (7 229) \$	219 052	\$ 8 593	\$ (8 593) \$
Actions et débentures convertibles vendues à découvert	(98 847)	(3 409)	3 409	(90 765)	(3 560)	3 560

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme disponibles à la vente sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes et qu'il n'y a pas de perte de valeur permanente. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

			31 mars 2015			31 mars 2014
	Valeur	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments	diminution de 10 % de la juste valeur sur les	Valeur	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments	diminution de 10 % de la juste valeur sur les
Instruments financiers	comptable	du résultat global		comptable	du résultat global	
Placements	8 693	\$ 545	\$ (545)\$	9 977	\$ 712	\$ (712)\$

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs des instruments financiers détenus par la Société. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, à sa dette bancaire, à la tranche à revenu fixe des titres détenus et des titres vendus à découvert, au montant net des soldes de clients, aux soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie et aux montants nets des soldes des courtiers en valeurs mobilières, ainsi qu'à sa dette subordonnée. La Société tente de limiter et de surveiller son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes dans des titres à revenu fixe, des soldes de clients, des activités de prêt et d'emprunt de titres et des emprunts à court terme. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt. Les contrats à terme standardisés sont inclus dans les titres négociables détenus, nets des titres négociables vendus à découvert, aux fins du calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt.

L'échéance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est inférieure à trois mois. Les soldes nets des débiteurs (créditeurs) des clients donnent lieu à un produit (une charge) au titre des intérêts fondé(e) sur un taux d'intérêt variable. La dette subordonnée porte intérêt au taux préférentiel majoré de 4 %, payable mensuellement. La dette bancaire porte intérêt au taux annuel de 0,90 %.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur les soldes aux 31 mars 2015 et 2014 aurait sur le résultat net pour les exercices clos à ces dates. Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux d'intérêt correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

			31 mars 2015			31 mars 2014
	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹
Trésorerie et équivalents de						
trésorerie, nets de la dette bancaire	302 060 \$	1894 \$	(1 907) \$	364 296	2 470	\$ (2 470) \$
Titres négociables détenus, nets						
des titres négociables vendus						
à découvert	193 489	(276)	264	229 288	(872)	959
Créditeurs des clients, montant net	(529 407)	(3 462)	(2 138)	(546 430)	(3 888)	(2 082)
Soldes de trésorerie de REER						
détenus en fiducie	276 159	1 732	(1 732)	259 614	1 852	(1 852)
Solde auprès de courtiers en						
valeurs mobilières, montant net	331 468	(37)	2	346 566	(47)	2
Dette subordonnée	15 000	(95)	94	(15 000)	(107)	107

¹⁾ Sous réserve d'un plancher de zéro.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que toute fluctuation des taux de change entraîne des pertes. Le principal risque de change auquel la Société est exposée découle de son placement dans ses filiales des États-Unis, de l'Australie, et du Royaume-Uni et de l'Europe. Ces filiales sont converties en utilisant le taux de change à la date de clôture. Toute fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling ou au dollar australien entraînera une variation des profits latents (pertes latentes) à la conversion des comptes des établissements à l'étranger, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Toutes les filiales peuvent aussi détenir des instruments financiers en monnaies autres que leur monnaie fonctionnelle, et, par conséquent, toute fluctuation des taux de change aura une incidence sur les profits et les pertes de change inscrits à l'état du résultat.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimative qu'une variation de 10 % de la valeur des monnaies étrangères aurait sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global, lorsque l'exposition à ces monnaies étrangères est importante. L'analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux de change correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2015 :

Monnaie	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global
Dollar américain	(973) \$	973	\$ 8 304	\$ (8 304) \$
Livre sterling	(1 780)	1 780	50 107	(50 107)
Dollar australien	néant	néant	2 489	(2 489)

Au 31 mars 2014:

Monnaie	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global
Dollar américain	(913) \$	913	\$ 5 485	\$ (5 485)
Livre sterling	(2 891)	2 891	50 093	(50 093)
Dollar australien	néant	néant	2 754	(2 754)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change. Tous les instruments financiers dérivés devraient être réglés dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Contrats de change à terme

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance. Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2015 étaient les suivants :

	Notionnel (en millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	7,5 \$ US	1,27 \$ (\$ CA/\$ US)	6 avril 2015	11 \$
Pour acheter des dollars américains	12,0 \$ US	1,27 \$ (\$ CA/\$ US)	6 avril 2015	(20) \$
Pour acheter des livres sterling (£)	2,5 £	1,88 \$ (\$ CA/£)	30 avril 2015	(6) \$
Pour acheter des euros	1,1 €	1,38 \$ (\$ CA/€)	31 juillet 2015	(24) \$

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2014 étaient les suivants :

	Notionnel (en millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	13,8 \$ US	1,11 \$ (\$ CA/\$ US)	3 avril 2014	11 \$
Pour acheter des dollars américains	5,5 \$ US	1,10 \$ (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2014	13 \$
Pour acheter des livres sterling (£)	2,5 £	1,84 \$ (\$ CA/£)	30 avril 2014	7 \$

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity de la Société au Royaume-Uni et en Europe se charge de la négociation de contrats de change à terme pour le compte de ses clients et de conclure des contrats correspondants avec les contreparties. La Société n'a pas d'exposition nette importante, en supposant que les contreparties ne manquent pas à leurs obligations. Les contrats de change à terme sont principalement libellés en livres sterling, en dollars américains ou en euros. Au 31 mars 2015, leur échéance moyenne pondérée était de 103 jours (115 jours au 31 mars 2014). Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme ainsi que le notionnel de ces contrats à terme au 31 mars 2015. La juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme est incluse dans les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs.

		;	31 mars 2015		3	31 mars 2014
	Actifs	Passifs	Notionnel	Actifs	Passifs	Notionnel
Contrats de change à terme	7 858 \$	(7 635) \$	326 058 \$	1 359 \$	(1 365) \$	327 386 \$

CONTRATS À TERME STANDARDISÉS

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations qui sont des contrats d'achat ou de vente d'un montant standardisé d'une obligation du gouvernement du Canada sous-jacente, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Au 31 mars 2015, le notionnel des contrats à terme standardisés sur obligations en cours s'établissait à une position acheteur de 1,6 million \$ (néant au 31 mars 2014).

La juste valeur de tous les contrats à terme standardisés dont il est question ci-dessus est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance. Les profits et les pertes réalisés et latents ayant trait à ces contrats sont comptabilisés à l'état du résultat au cours de la période considérée.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Ces transactions sont entièrement garanties et sont assujetties quotidiennement à des appels de marge pour combler toute insuffisance entre la valeur de marché du titre donné et la somme reçue en garantie. Ces transactions sont garanties par des espèces ou des titres, y compris des bons du trésor et des obligations gouvernementales, et sont comptabilisées dans les créances clients et les dettes fournisseurs. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable. Au 31 mars 2015, les taux variables s'établissaient dans une fourchette de 0,00 % à 0,42 % (de 0,00 % à 0,66 % au 31 mars 2014).

	Trésorer	ie	Т	itres
	Prêtée ou livrée en garantie	Empruntée ou reçue en garantie	Prêtés ou livrés en garantie	Empruntés ou reçus en garantie
31 mars 2015	155 031 \$	43 393 \$	42 734 \$	172 615 \$
31 mars 2014	158 430	41 290	41 253	190 689

DETTE BANCAIRE

La Société contracte des emprunts à vue ou des positions à découvert surtout pour faciliter le processus de règlement des titres pour ses propres transactions sur titres et pour celles des clients. La dette bancaire est garantie par des titres non réglés des clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2015, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de 20,3 millions \$ (néant au 31 mars 2014).

AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT

Les filiales de la Société disposent également d'autres facilités de crédit auprès de banques au Canada et au Royaume-Uni pour un total de 770,0 millions \$. Ces facilités de crédit, constituées de prêts remboursables à vue, de lettres de crédit et de facilités de découvert d'un jour, sont garanties par des titres non réglés de clients ou des titres détenus par la Société. Aux 31 mars 2015 et 2014, aucun solde n'était impayé sur les autres facilités de crédit.

Une filiale de la Société a également fourni des lettres de crédit de soutien garanties irrévocables d'une institution financière totalisant 1,1 million \$ (0,9 million \$ US) à titre de garantie de location pour ses locaux loués à New York. Aux 31 mars 2015 et 2014, aucun solde n'était impayé en vertu de ces lettres de crédit de soutien.

NOTE 08 Participations dans d'autres entités

Au 31 mars 2015, à des fins comptables, la Société détenait une participation donnant le contrôle de 60 % dans Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. et Canaccord Genuity (Australia) Limited (50 % au 31 mars 2014). Ensemble, ces entités exercent leurs activités sous la bannière Canaccord Genuity Australia et leur établissement principal est situé en Australie. Comme il est indiqué à la note 22, Canaccord Genuity (Australia) Limited est réglementée par l'Australian Securities and Investments Commission.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, la Société a acheté des participations ne donnant pas le contrôle de 4,6 millions \$, faisant ainsi passer sa participation de 50 % au 31 mars 2014 à 60 % au 31 mars 2015. Par suite de l'achat, la Société a comptabilisé une réduction de son surplus d'apport de 3,4 millions \$.

Pour l'exercice 2015, Canaccord Genuity Australia a comptabilisé un résultat net total de 4,6 millions \$ (1,3 million \$ en 2014). Au 31 mars 2015, le cumul des participations ne donnant pas le contrôle s'établissait à 10,3 millions \$ (14,9 millions \$ au 31 mars 2014). Les informations financières résumées, y compris le goodwill à l'acquisition et les ajustements de consolidation, mais compte non tenu des éliminations intersociétés, sont présentées ci-après.

Le tableau qui suit est un résumé du compte de résultat pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014 :

	Canaccord Ger	nuity Australia
Pour les exercices clos les	31 mars 2015	31 mars 2014
Produits des activités ordinaires	41 608 \$	28 138 \$
Charges	34 640	26 160
Résultat net avant impôt	6 968	1 978
Charge d'impôt	2 396	690
Résultat net	4 572	1 288
Attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	2 706	644
Participations ne donnant pas le contrôle	1 866	644
Total du résultat global	6 813	308
Attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	3 933	154
Participations ne donnant pas le contrôle	2 880	154
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	1 723	660

Le tableau qui suit est un résumé de l'état de la situation financière aux 31 mars 2015 et 2014 :

	Canaccord Gen	iuity Australia
Aux	31 mars 2015	31 mars 2014
Actifs courants	34 280 \$	31 897 \$
Actifs non courants	28 263	32 008
Passifs courants	11 440	(10 067)
Passifs non courants	_	(155)

Le tableau qui suit est un résumé de l'information sur les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014 :

	Canaccord Ge	nuity Australia
Pour les exercices clos les	31 mars 2015	31 mars 2014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	9 768 \$	7 427 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 545)	(1 217)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 108)	(1 550)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie	(1 204)	(125)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 089) \$	4 535 \$

NOTE **09** Créances clients et dettes fournisseurs et charges à payer

CRÉANCES CLIENTS

	31 mars 2015	31 mars 2014
Courtiers en valeurs mobilières	1 503 666 \$	2 006 183 \$
Clients	601 486	418 799
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	276 159	259 614
Divers	110 177	101 302
	2 491 488 \$	2 785 898 \$

DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2015	31 mars 2014
Courtiers en valeurs mobilières	1 172 198 \$	1 659 617 \$
Clients	1 130 893	965 229
Divers	224 545	253 087
	2 527 636 \$	2 877 933 \$

Les montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci comprennent les soldes des transactions de prise en pension et de mise en pension de titres, les titres prêtés et empruntés, ainsi que les soldes liés aux contreparties des courtiers.

Les achats de titres des clients se font en trésorerie ou sur marge. Dans le cas des titres achetés sur marge, la Société accorde un prêt au client pour l'achat de titres, en prenant en garantie les titres achetés ou d'autres titres dans le compte du client. Les montants des prêts aux clients sont limités par les règlements sur les marges de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et d'autres organismes de réglementation, et sont soumis aux procédés d'examen de crédit et de contrôle quotidien de la Société.

Les montants à recevoir des clients ou à verser à ces derniers sont exigibles à la date de règlement de la transaction. Les prêts sur marge sont remboursables à vue et sont garantis par les actifs dans les comptes des clients. L'intérêt sur les prêts sur marge et sur les montants dus aux clients est fondé sur un taux variable (respectivement de 5,85 % à 6,25 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2015, et respectivement de 6,00 % à 6,25 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2014).

Au 31 mars 2015, la provision pour créances douteuses était de 12,0 millions \$ (13,2 millions \$ au 31 mars 2014). Voir ci-dessous pour les fluctuations de la provision pour créances douteuses :

Solde au 31 mars 2015	11 985 \$
Change	(151)
Sorties du bilan	288
Recouvrements	(8 818)
Charge pour l'exercice	7 510
Solde au 31 mars 2014	13 156 \$
Change	844
Sorties du bilan	(1 860)
Recouvrements	(6 022)
Charge pour l'exercice	6 208
Solde au 31 mars 2013	13 986 \$

NOTE 10 Placements		
	31 mars 2015	31 mars 2014
Disponibles à la vente	8 693 \$	9 977 \$

La Société détient un placement dans Euroclear, l'une des principales chambres de compensation pour les titres négociés sur le marché européen.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, la Société a effectué un placement de 5,0 millions \$ dans les actions ordinaires et de 0,7 million \$ dans les certificats de débentures et de bons de souscription de Canadian First, une société fermée qui fournit des services financiers de détail au Canada. En raison des variations des indicateurs de marché, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 1,0 million \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur, tel qu'il est décrit à la note 7.

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
1 mars 2015			
latériel informatique	10 320	\$ 3 694	\$ 6626\$
lobilier et matériel	21 080	15 499	5 581
ménagements des locaux loués	87 883	56 717	31 166
	119 283	\$ 75 910	\$ 43 373 \$
1 mars 2014			
latériel informatique	10 628	\$ 3 941	\$ 6687\$
lobilier et matériel	21 494	14 913	6 581
ménagements des locaux loués	78 833	41 126	37 707
	110 955	\$ 59 980	\$ 50 975 \$
Matériel informatique	Mobilier et matériel	Aménagements des locaux loués	Total
oût			
olde au 31 mars 2013 10 231 \$	21 073	\$ 75 685	\$ 106 989 \$
jouts 2 550	2 688	10 237	15 475
essions (6 109)	(2 771)	(12 706)	(21 586)
hange 3 956	504	5 617	10 077
olde au 31 mars 2014 10 628 \$	21 494	\$ 78 833	\$ 110 955 \$
jouts 2 913	660	1 659	5 232
essions (2 256)	(1 464)	(3 155)	(6 875)
hange (965)	390	8 516	7 941
utre —	_	2 030	2 030
olde au 31 mars 2015 10 320 \$	21 080	\$ 87 883	\$ 119 283 \$
Matériel informatique	Mobilier et matériel	Aménagements des locaux loués	Total
mortissement cumulé			
olde au 31 mars 2013 3 821 \$	15 478	\$ 44 711	\$ 64 010 \$
mortissement 3 425	1 674	7 104	12 203
essions (6 037)	(2 604)	(11 773)	(20 414)
hange 2 732	365	1 084	4 181
olde au 31 mars 2014 3 941 \$	14 913	\$ 41 126	\$ 59 980 \$
mortissement 3 104	1 728	9 181	14 013
essions (2 243)	(1 370)	(2 840)	(6 453)
hange (1 108)	228	7 491	6 611
utre —		1 759	1 759
olde au 31 mars 2015 3 694 \$	15 499	\$ 56 717	\$ 75 910 \$

La valeur comptable de toute immobilisation corporelle temporairement inutilisée n'était pas considérée comme étant importante aux 31 mars 2015 et 2014.

NOTE **12** Regroupements d'entreprises

ACQUISITION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

Le 25 juillet 2013, la Société a acquis la participation restante de 50 % de Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited (CGHKL) pour une contrepartie au comptant de 0,7 million \$ et elle détient désormais cette Société en totalité. La juste valeur de l'actif net acquis se rapproche du montant de la contrepartie au comptant. Auparavant, la Société détenait une part d'intérêt de 50 % dans CGHKL par l'intermédiaire de sa participation dans Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. CGHKL détient un permis de la Securities and Futures Commission de Hong Kong.

NOTE **13**

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles identifiables							
	Goodwill	Marques	Relations clients	Technologie	Locigiels en dévelop- pement	Ententes de non- concurrence	Permis de négociation	Total
Montant brut								
Solde au 31 mars 2013	484 686 \$	46 627 3	86 516	\$ 5771	\$ —	\$ 14 609	\$ 202	\$ 153 725 \$
Ajouts	_	_	_	_	7 002	_	_	7 002
Change	36 471	168	10 096	1 128	_	(251)	(7)	11 134
Solde au 31 mars 2014	521 157	46 795	96 612	6 899	7 002	14 358	195	171 861
Ajouts	_	_	_	_	16 884	_	_	16 884
Transfert entre catégories	_	_	_	19 395	(19 395)	_	_	_
Autre	_	(1 865)	_	_	_	_	_	(1 865)
Change	5 207	_	966	301	_	(413)	(11)	843
Solde au 31 mars 2015	526 364	44 930	97 578	26 595	4 491	13 945	184	187 723
Amortissement et dépréciation cumulés								
Solde au 31 mars 2013	_	(1 697)	(13 256)	(1 923)	_	(6 566)	_	(23 442)
Amortissement	_	_	(9 023)	(2 469)	_	(3 091)	_	(14 583)
Dépréciation	(6 250)	_	_	_	_	_	_	_
Change	_	(168)	(1 568)	(555)	_	105	_	(2 186)
Solde au 31 mars 2014	(6 250)	(1 865)	(23 847)	(4 947)	_	(9 552)	_	(40 211)
Amortissement	_	_	(9 427)	(2 259)	_	(3 038)	_	(14 724)
Dépréciation	(14 535)	_	_	_	_	_	_	_
Autre	_	1 865	_	_	_	_	_	1 865
Change	_	_	77	(146)	_	293	_	224
Solde au 31 mars 2015	(20 785)	_	(33 197)	(7 352)	_	(12 297)	_	(52 846)
Valeur comptable nette								
31 mars 2014	514 907	44 930	72 765	1 952	7 002	4 806	195	131 650
31 mars 2015	505 579	44 930	64 381	19 243	4 491	1 648	184	134 877

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, des immobilisations incorporelles d'un montant de 19,4 millions \$ ont été transférées de la catégorie Logiciels en développement à la catégorie Technologie. Ces immobilisations incorporelles se rapportent à un logiciel d'arrière-guichet destiné aux activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et en Europe. La valeur comptable du logiciel au 31 mars 2015 était de 19,2 millions \$. Le logiciel a été mis en service au cours de l'exercice considéré et est amorti sur la durée d'utilité estimative de 10 ans.

Les ajouts aux immobilisations incorporelles de la catégorie Logiciels en développement avant que celles-ci soient mises en service au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 sont liés aux coûts directement attribuables au développement de logiciels, y compris les coûts relatifs à l'embauche de personnel, les honoraires de consultation et les honoraires professionnels.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 6,3 millions \$ relative au goodwill acquis dans le cadre de l'acquisition de certains actifs et passifs auprès de Kenosis Capital Partners. Ce goodwill a été attribué à l'UGT Autres établissements à l'étranger.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, après avoir subi des pertes opérationnelles en Chine et révisé à la baisse ses prévisions de produits des activités ordinaires en raison de l'évolution de la conjoncture de l'économie et du marché dans ses autres établissements à l'étranger en Chine et à Singapour, la Société a établi que la valeur comptable de ces UGT était supérieure à leur valeur recouvrable et que le goodwill qui leur était affecté s'était déprécié. Par conséquent, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de respectivement 4,5 millions \$ et 10,0 millions \$ au titre du goodwill affecté à ces UGT. Conformément à l'IAS 36, Dépréciation d'actifs (IAS 36), la valeur recouvrable de l'actif net de l'UGT Autres établissements à l'étranger est déterminée d'après les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente qui sont fondés sur des hypothèses relatives aux flux de trésorerie approuvées par la haute direction. Cette évaluation est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IDENTIFIABLES À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée acquis par l'entremise des regroupements d'entreprises ont été affectées aux UGT de la façon suivante :

	Immobilisations incorporelles à durée indéterminée Goodwill			Total		
	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014
Canaccord Genuity						
Canada	44 930 \$	44 930 \$	242 074 \$	242 074 \$	287 004 \$	287 004 \$
Royaume-Uni et Europe	_	_	97 676	95 789	97 676	95 789
États-Unis	_	_	9 103	7 942	9 103	7 942
Autres établissements						
à l'étranger (Chine)	_	_	_	4 764	_	4 764
Autres établissements à						
l'étranger (Australie)	188	195	21 265	22 537	21 453	22 732
Autres établissements à						
l'étranger (Singapour)	_	_	22 971	31 539	22 971	31 539
Gestion de patrimoine						
Canaccord Genuity						
Royaume-Uni et Europe						
(îles de la Manche)	_	_	101 335	99 322	101 335	99 322
Royaume-Uni et Europe						
(Eden Financial)	_	_	11 155	10 940	11 155	10 940
	45 118 \$	45 125 \$	505 579 \$	514 907 \$	550 697 \$	560 032 \$

On considère que la marque Genuity a une durée indéterminée, la Société ne prévoyant pas cesser de l'utiliser dans l'avenir.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont affectés. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Une perte de valeur réduit d'abord la valeur comptable de tout goodwill affecté aux UGT et, si elle subsiste, elle réduit ensuite les autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures. La Société tient compte notamment de la relation entre sa capitalisation boursière et la valeur comptable de ses capitaux propres lors de l'examen des indices de dépréciation. Un test de dépréciation intermédiaire du goodwill a donc été effectué pour toutes les UGT pertinentes en date du 30 juin 2014, du 30 septembre 2014 et du 31 décembre 2014.

Conformément à l'IAS 36, les valeurs recouvrables de l'actif net des UGT ont été déterminées d'après les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente qui sont fondés sur des hypothèses relatives aux flux de trésorerie approuvées par la haute direction. Il y a un degré important d'incertitude entourant les estimations des montants recouvrables de l'actif net des UGT étant donné que ces estimations nécessitent la formulation d'hypothèses clés quant à l'avenir. Lorsque la direction pose de telles hypothèses, elle utilise sa meilleure estimation de la conjoncture économique et des conditions de marché futures dans le contexte des activités sur les marchés des capitaux et des activités de gestion de patrimoine de la Société. Ces évaluations sont classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont fondés sur des hypothèses, comme décrites ci-dessus, formulées à l'égard des flux de trésorerie futurs, de l'exonération des redevances liées à l'immobilisation incorporelle à durée indéterminée que sont les marques, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Aux fins de l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque UGT, les flux de trésorerie sont projetés sur une période de cinq ans, un taux de croissance final est appliqué, et les flux de trésorerie sont ensuite actualisés à leur valeur actuelle. Le taux d'actualisation repose sur les circonstances particulières de chaque UGT et découle de l'estimation du coût moyen pondéré du capital de la Société. Le taux d'actualisation utilisé à l'égard de chaque UGT aux fins de ces calculs a été de 12,5 % pour le Canada et le Royaume-Uni et l'Europe (12,5 % au 31 mars 2014) et de 14,0 % pour l'Australie, Singapour et les États-Unis (14,0 % au 31 mars 2014). Les estimations des flux de trésorerie à l'égard de chaque UGT reposent sur les hypothèses de la direction, comme décrites ci-dessus, et elles utilisent des taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés sur cinq ans allant de 5,0 % à 10,0 % (de 9,0 % à 15,0 % au 31 mars 2014) ainsi que des estimations à l'égard des marges opérationnelles. Les taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés utilisés ont été, pour le secteur Canaccord Genuity, de 5,0 % pour le Canada, de 7,5 % pour le Royaume-Uni et l'Europe, de 10,0 % pour les États-Unis et de 5,0 % à 10,0 % pour les autres établissements à l'étranger et, pour le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity, de 5,0 % pour le Royaume-Uni et l'Europe. Le taux de croissance final utilisé pour les UGT situées au Canada ainsi qu'au Royaume-Uni et en Europe a été de 2,5 % (3,0 % pour les UGT situées au Canada au 31 mars 2014) et de 3,0 % (5,0 % au 31 mars 2014) pour celles situées dans tous les autres établissements.

Au 31 mars 2015, un montant de 44,9 millions \$ d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée était alloué à l'UGT Canaccord Genuity Canada relativement à la marque Genuity. Dans le cadre du test de dépréciation annuel du goodwill au 31 mars 2015, une estimation des produits des redevances annuels est comprise dans les flux de trésorerie actualisés à cinq ans de l'UGT Canaccord

Genuity Canada, au moyen de la méthode de l'exonération des redevances, accompagnée de la charge correspondante attribuée à chacune des autres UGT du secteur Canaccord Genuity pour la même période de prévision. Les taux utilisés allaient de 0,75 % à 2,0 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, après avoir subi des pertes opérationnelles en Chine et révisé à la baisse ses prévisions de produits des activités ordinaires en raison de l'évolution de la conjoncture de l'économie et du marché dans ses autres établissements à l'étranger en Chine et à Singapour, la Société a établi que la valeur comptable de ces UGT était supérieure à leur valeur recouvrable et que le goodwill qui leur était affecté s'était déprécié. Par conséquent, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de respectivement 4,5 millions \$ et 10,0 millions \$ au titre du goodwill affecté à ces UGT.

Le test de sensibilité a été effectué dans le cadre du test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée. Le test de sensibilité comprend l'évaluation de l'incidence que pourraient avoir sur les montants recouvrables des UGT des diminutions raisonnablement possibles des produits des activités ordinaires estimatifs pour la période de 12 mois se clôturant le 31 mars 2016 et des baisses raisonnablement possibles des taux de croissance après cette période, ainsi que des augmentations raisonnablement possibles des taux d'actualisation, toutes les autres hypothèses demeurant constantes.

Dans le cadre de son test de dépréciation annuel, la Société a établi que tout changement défavorable raisonnablement possible aux principales hypothèses touchant les UGT indiquées ci-dessous pourrait donner lieu à la comptabilisation d'une autre perte de valeur. Des baisses raisonnablement possibles des taux de croissance annuels composés utilisés pour la période de cinq ans commençant le 1er avril 2015, des diminutions raisonnablement possibles des produits des activités ordinaires estimatifs pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2016, des déclins raisonnablement possibles de l'amélioration annuelle estimée des marges d'exploitation et des augmentations raisonnablement possibles des taux d'actualisation pourraient faire en sorte que le montant recouvrable estimatif soit égal à la valeur comptable, ce qui entraînerait la comptabilisation d'une autre perte de valeur. Les données issues des tests de sensibilité ne sont qu'indicatives et doivent être utilisées avec prudence, étant donné que l'incidence de la variation de chacune des hypothèses sur la valeur recouvrable estimée est calculée isolément, sans qu'aucune autre hypothèse ne soit modifiée. Le montant de cette perte de valeur serait établi en tenant compte de toute incidence découlant du changement défavorable en question sur le résultat d'exploitation estimatif ou sur d'autres facteurs.

Changement requis pour que la valeur comptable soit égale au montant recouvrable estimatif

			Diminution	Diminution des produits des activités	Déclin de
	Excédent du			ordinaires estimés	l'amélioration
	montant	Augmentation	de croissance	pour la période	annuelle estimée
	recouvrable estimé sur la	du taux d'actualisation	annuel composé	de 12 mois se terminant	des marges
UGT	valeur comptable	(en p.p.)	sur cinq ans (en p.p.)	le 31 mars 2016	d'exploitation (en p.p.)
Canaccord Genuity – Canada	127 000	\$ 3,1	10,4	32 000	\$ 1,4
Canaccord Genuity – Royaume-Uni et Europe	24 000	\$ 1,0	2,9	7 000	\$ 0,3
Canaccord Genuity – États-Unis	13 000	\$ 1,1	4,2	7 000	\$ 0,2
Canaccord Genuity – Autres établissements à l'étr	anger				
(Australie)	15 000	\$ 2,7	6,3	5 000	\$ 1,1
Canaccord Genuity – Autres établissements à l'étr	anger				
(Singapour)*	_	\$ 1,9	4,6	1 000	\$ 1,4

^{*} Le goodwill résiduel affecté aux Autres établissements à l'étranger (Singapour) déduction faite de la charge de dépréciation décrite ci-dessus s'établissait à 22 971 \$ au 31 mars 2015. Par conséquent, cette UGT a également fait l'objet d'un test de sensibilité.
p.p.: points de pourcentage

NOTE 14 Impôt sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt comprennent :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Comptes de résultat consolidés		
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	8 510 \$	6 518 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	(1 249)	1 752
	7 261	8 270
(Recouvrement) charge d'impôt différé		
Charge afférente à la naissance et au renversement des différences temporaires	(1 589)	4 632
Incidence des variations des taux d'impôt	(11)	(309)
Avantage résultant d'une perte fiscale non comptabilisée précédemment	_	(62)
	(1 600)	4 261
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée aux comptes de résultat	5 661 \$	12 531 \$

La charge d'impôt sur le résultat de la Société diffère du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'impôt fédéral et provincial combiné du fait des éléments suivants :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Résultat avant impôt sur le résultat	(5 657) \$	64 588 \$
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi de 26,0 % (26,0 % en 2014)	(1 471)	16 793
Différence des taux d'impôt des administrations étrangères	(785)	1 679
Éléments non déductibles influant sur le calcul du revenu imposable	4 786	2 957
Variation de l'estimation des valeurs comptables et fiscales	760	2 328
Variation de l'actif d'impôt différé – période de résorption des différences temporaires et autres	1 180	(2 882)
Pertes fiscales et autres différences temporaires non comptabilisées (utilisation des pertes fiscales		
antérieurement non comptabilisées)	1 191	(8 344)
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée aux comptes de résultat	5 661 \$	12 531 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés par la Société et les variations survenues au cours de l'exercice sont présentés ci-après :

	États de la situation financière consolidés		Comp	otes de résultat consolidés
	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014
Profit latent sur les titres détenus	(1 585) \$	(1 936) \$	(370) \$	73 \$
Provisions pour litiges	602	1 675	1 073	372
Rémunération non versée	2 179	1 936	109	(1 615)
Fraction non amortie du coût en capital du matériel et des aménagements				
des locaux loués en excédent de leur valeur comptable nette	2 786	2 170	(598)	(68)
Fraction non amortie des prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires	3 448	3 792	344	2 217
Reports de pertes en avant	7 612	4 531	(3 049)	7 024
Frais d'émission d'actions ordinaires et privilégiées	741	1 253	512	444
Régime d'intéressement à long terme	11 898	15 431	3 520	(1 244)
Autres immobilisations incorporelles	(21 762)	(24 086)	(2 706)	(2 720)
Divers	2 172	1 941	(435)	(222)
	8 091 \$	6 707 \$	(1 600) \$	4 261 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés sont comme suit :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Actifs d'impôt différé	10 148 \$	9 735 \$
Passifs d'impôt différé	(2 057)	(3 028)
	8 091 \$	6 707 \$

Les variations du montant net des actifs et passifs d'impôt différé survenues au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Solde d'ouverture au 1er avril	6 707 \$	9 976 \$
Recouvrement (charge) d'impôt comptabilisé(e) dans les comptes de résultat consolidés	1 600	(4 261)
Effet de change sur les actifs et passifs d'impôt différé	_	621
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	_	47
Divers	(216)	324
	8 091 \$	6 707 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et si l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Des pertes fiscales reportées en avant de 19,3 millions \$ (14,6 millions \$ en 2014) au Royaume-Uni et en Europe ont été comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé. Ces pertes peuvent être reportées en avant indéfiniment. Au Canada, des pertes fiscales reportées en avant de 11,2 millions \$ (3,1 millions \$ en 2014) ont été comptabilisées comme actifs d'impôt différé et elles peuvent être reportées en avant sur une période de 20 ans.

À la date de clôture, la Société a reporté en avant des pertes fiscales d'environ 30,6 millions \$ (29,1 millions \$ en 2014) pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes sont liées à des filiales à l'extérieur du Canada qui ont subi des pertes par le passé, et qui peuvent également être assujetties à des restrictions législatives quant à leur utilisation et ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé. Les filiales ne disposent pas de différences temporaires imposables ni de possibilités de planification fiscale qui pourraient, en partie, justifier la comptabilisation de ces pertes à titre d'actifs d'impôt différé puisqu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé. Ces pertes arrivent à échéance en 2029.

Les autres différences temporaires non comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé liés aux filiales à l'extérieur du Canada s'établissaient à 26,7 millions \$ au 31 mars 2015 (17,3 millions \$ en 2014). Comme les filiales à l'extérieur du Canada ont subi des pertes par le passé et que les différences temporaires déductibles pourraient ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé, aucun actif n'a été comptabilisé, étant donné qu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé.

NOTE 15 Dette subordonnée		
	31 mars 2015	31 mars 2014
Emprunt, intérêt payable mensuellement au taux préférentiel majoré de 4 % par année, remboursable à vu	e 15 000 \$	15 000 \$

L'emprunt est assujetti à un contrat de subordination et peut être remboursé uniquement avec l'autorisation préalable de l'OCRCVM. Aux 31 mars 2015 et 2014, les taux d'intérêt de la dette subordonnée étaient de respectivement 6,85 % et 7,0 %. La valeur comptable de la dette subordonnée s'approche de sa juste valeur en raison de la nature à court terme du passif.

NOTE 16	Actions privilégiées				
			31 mars 2015		31 mars 2014
		Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions
Actions privilég	giées de série A, émises et en circulation	110 818 \$	4 540 000	110 818 \$	4 540 000
	giées de série C, émises et en circulation giées de série C, détenues comme actions autodétenues	97 450 (2 627)	4 000 000 (106 794)	97 450 (2 627)	4 000 000 (106 794)
		94 823	3 893 206	94 823	3 893 206
		205 641 \$	8 433 206	205 641 \$	8 433 206

i) ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE A

La Société a émis 4 540 000 actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série A) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 113,5 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 110,8 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 5,5 % pour la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 septembre 2016. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,21 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A ont le droit, à leur gré, de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série B), sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auront le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,21 %.

La Société a l'option de racheter les actions privilégiées de série A le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés. Les actions privilégiées de série B sont rachetables au gré de la Société le 30 septembre 2021 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés.

ii] ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE C

La Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série C) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100,0 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 97,5 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 5,5 % pour la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 juin 2016. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 4,03 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série C ont le droit, à leur gré, de convertir la totalité ou une partie de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série D), sous réserve de certaines conditions, le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série D auront le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 4,03 %.

La Société a l'option de racheter les actions privilégiées de série C le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés. Les actions privilégiées de série D sont rachetables au gré de la Société le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés.

NOTE 1/ Actions ordinaires				
		31 mars 2015		31 mars 2014
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions
Émises et entièrement libérées	722 509 \$	102 607 705	713 140 \$	101 471 456
Prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits				
ne sont pas acquis	(25 852)	(3 424 549)	(21 275)	(3 576 051)
Actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans				
le cours normal des activités aux fins d'annulation	_	_	(250)	(45 600)
Détenues aux fins du RILT	(75 799)	(7 388 489)	(38 426)	(4 734 446)
	620 858 \$	91 794 667	653 189 \$	93 115 359

il autorisées

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

ii) ÉMISES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 mars 2013	102 896 172	717 908 \$
Actions émises dans le cadre du RILT (note 19)	1 629 285	14 511
Actions émises dans le cadre du programme de maintien en fonction (note 19)	160 656	2 048
Actions émises dans le cadre des régimes de remplacement (note 19)	526 483	4 816
Actions annulées	(3 741 140)	(26 143)
Solde au 31 mars 2014	101 471 456	713 140 \$
Actions émises dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions (note 19)	2 565 653	18 901
Actions émises dans le cadre des régimes de remplacement (note 19)	270 528	2 420
Actions annulées	(1 699 932)	(11 952)
Solde au 31 mars 2015	102 607 705	722 509 \$

Le 5 août 2014, la Société a déposé un avis de renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA) qui lui permet de racheter, du 13 août 2014 au 12 août 2015, jusqu'à concurrence de 5 100 049 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la TSX et de systèmes de négociation parallèles, conformément aux exigences de la TSX. Le rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA vise à permettre à la Société d'acquérir des actions à des fins d'annulation. À la date de l'avis, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées dans le cadre de l'OPRCNA actuel représentait 5,0 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015, 1 197 649 actions ont été rachetées et annulées dans le cadre de l'OPRCNA.

iii] PRÊTS-SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D'ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre aux employés des prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires. Le solde des droits non acquis des prêts-subventions est présenté en réduction du capital social. Les prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires sont amortis sur la durée d'acquisition des droits. La différence entre les valeurs non acquises et non amorties est incluse dans le surplus d'apport.

iv] RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Pour les exercices clos les	31 mars 2015	31 mars 2014
Résultat de base par action ordinaire		
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI	(13 184) \$	51 413 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(11 877)	(11 762)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(25 061)	39 651
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	91 693 485	94 124 672
Résultat de base par action	(0,27) \$	0,42 \$
Résultat dilué par action ordinaire		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(25 061)	39 651
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	S. O.	94 124 672
Effet dilutif dans le cadre du RILT (nombre)	s. o.	5 260 323
Effet dilutif dans le cadre des autres régimes de paiements fondés sur des actions (nombre)	s. o.	2 607 684
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires	S. O.	101 992 679
Résultat dilué par action ordinaire	(0,27) \$	0,39 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, les instruments comportant des actions ordinaires potentielles ont été exclus des calculs du résultat dilué par action, ces instruments étant antidilutifs.

Aucune autre transaction comportant des actions ordinaires ou des actions ordinaires potentielles, qui aurait eu une incidence importante sur le résultat par action, n'a eu lieu entre la date de clôture et la date d'autorisation de la publication de ces états financiers.

Dividendes NOTE **18**

DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

La Société a déclaré les dividendes sur actions ordinaires suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 :

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action ordinaire	Montant total de dividendes sur stions ordinaires	
20 juin 2014	2 juillet 2014	0,05	\$ 5 093 3	5
29 août 2014	10 septembre 2014	0,05	\$ 5 106 8	5
21 novembre 2014	10 décembre 2014	0,10	\$ 10 252 3	5
27 février 2015	10 mars 2015	0,05	\$ 5 101 3	5

Le 2 juin 2015, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,05 \$ par action ordinaire payable le 2 juillet 2015 aux actionnaires ordinaires inscrits le 19 juin 2015 (note 26).

DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

		Dividende en espèces	Dividende en espèces	Montant total de
		par action privilégiée	par action privilégiée	dividendes sur
Date de clôture des registres	Date de paiement	de série A	de série C	actions privilégiées
13 juin 2014	30 juin 2014	0,34375	\$ 0,359375	\$ 2998\$
19 septembre 2014	30 septembre 2014	0,34375	\$ 0,359375	\$ 2998\$
19 décembre 2014	31 décembre 2014	0,34375	\$ 0,359375	\$ 2998\$
20 mars 2015	31 mars 2015	0,34375	\$ 0,359375	\$ 2998\$

Le 2 juin 2015, le conseil a également approuvé un dividende en espèces de 0,34375 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2015 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 19 juin 2015 (note 26).

Le 2 juin 2015, le conseil a également approuvé un dividende en espèces de 0,359375 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2015 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 19 juin 2015 (note 26).

NOTE 19

Régimes de paiement fondés sur des actions

i) RÉGIME D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME

En vertu du régime d'intéressement à long terme (RILT), des unités d'actions temporairement incessibles (UATI) dont les droits sont généralement acquis sur trois ans sont attribuées aux participants admissibles. Pour les employés du Canada, une fiducie pour les avantages du personnel a été constituée. Avant le 30 juin 2014, pour les employés des États-Unis et du Royaume-Uni, au moment de chaque attribution d'UATI, la Société a attribué des actions ordinaires et celles-ci ont été émises à même le capital auprès des participants du régime par suite de l'acquisition des droits se rattachant à ces unités.

Avec prise d'effet en juin 2014, des fiducies pour les avantages sociaux des employés ont également été constituées aux États-Unis et au Royaume-Uni. La Société ou certaines de ses filiales, selon le cas, versent dans les fiducies pour les avantages du personnel (les « fiducies ») des fonds que les fiduciaires utilisent pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires qu'ils détiendront en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI. La Société a aussi l'option d'émettre des actions ordinaires à même le capital autorisé aux participants du régime par suite de l'acquisition des droits rattachés aux UATI.

Il y a eu 5 562 539 UATI (5 870 844 UATI pour l'exercice clos le 31 mars 2014) attribuées en remplacement de la rémunération en espèces versée aux employés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015. Les fiducies ont acquis 5 112 934 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 (1 797 069 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014).

Le nombre d'actions dont les droits sont acquis et le nombre d'actions auxquelles il a été renoncé comprennent les actions attribuées dans le cadre du RILT du régime incitatif de CSH (note 19 iv)).

La juste valeur des UATI à la date d'évaluation se fonde sur le prix d'achat des actions par les fiducies sur le marché libre et est amortie selon le calendrier d'acquisition graduelle sur la période d'acquisition des droits qui est généralement de trois ans. La juste valeur moyenne pondérée des UATI attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 s'est établie à 10,58 \$ (6,18 \$ au 31 mars 2014).

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2013	9 128 169
Attributions	5 870 844
Actions dont les droits sont acquis	(3 666 660)
Actions auxquelles il a été renoncé	(749 110)
Attributions en cours au 31 mars 2014	10 583 243
Attributions	5 562 539
Actions dont les droits sont acquis	(4 776 985)
Actions auxquelles il a été renoncé	(622 579)
Attributions en cours au 31 mars 2015	10 746 218

	Nombre
Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2013	4 961 829
Actions acquises	1 797 069
Actions libérées à l'acquisition des droits	(2 024 452)
Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2014	4 734 446
Actions acquises	5 112 934
Actions libérées à l'acquisition des droits	(2 458 891)
Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2015	7 388 489

ii] PRÊTS-SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D'ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre des prêts à certains employés visant à financer partiellement l'achat d'actions de la Société et à accroître l'actionnariat des employés. Ces prêts sont des transactions réglées en instruments de capitaux propres et font généralement l'objet d'une renonciation sur une période de trois à cinq ans à compter de l'avance initiale du prêt ou à la fin de cette période de trois à cinq ans (note 17 iii]).

iii] RÉGIMES DE REMPLACEMENT D'ACTIONS

Par suite de l'acquisition de CSHP, les régimes de paiements fondés sur des actions suivants ont été mis sur pied en remplacement des régimes de paiements fondés sur des actions de CSHP existant à la date d'acquisition :

Régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement, qui remplaçait les régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP se sont vu attribuer des options sur actions ordinaires de la Société en vertu du régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement. Le prix d'exercice de ces options était de néant. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées, qui sont maintenant acquis, l'ont été sur une période allant de un an à trois ans à partir de la date d'acquisition de CSHP. Selon l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises (IFRS 3), une partie des droits attribués était incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2015.

Solde au 31 mars 2015	32 893
Actions auxquelles il a été renoncé	_
Exercées	(66 338)
Solde au 31 mars 2014	99 231
Actions auxquelles il a été renoncé	(18 214)
Exercées	(349 200)
Solde au 31 mars 2013	466 645
	Nombre

Le tableau suivant présente un résumé des options sur actions en cours au 31 mars 2015 :

	Options en cours			Options exerçables	
Fourchette du prix d'exercice	Nombre d'actions ordinaires	Durée contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
néant	32 893	5,01	néant	32 983	néant

Régime d'intéressement à long terme de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le RILT de remplacement, qui remplaçait les RILT de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux RILT de CSHP se sont vu attribuer des options sur actions de la Société en vertu du RILT de remplacement. Le prix d'exercice de ces options était de néant. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées, qui sont maintenant acquis, l'ont été graduellement chaque année sur une période de trois ans. Selon l'IFRS 3, une partie des droits attribués est incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2015.

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2013	711 700
Actions dont les droits sont acquis	(177 283)
Actions auxquelles il a été renoncé	(37 421)
Solde au 31 mars 2014	496 996
Actions dont les droits sont acquis	(204 190)
Actions auxquelles il a été renoncé	(10 832)
Solde au 31 mars 2015	281 974

Le tableau suivant présente un résumé des options sur actions en cours au 31 mars 2015 :

	Options en cours			Options exerçables		
		Durée				
		contractuelle	Prix	Nombre	Prix	
	Nombre d'actions	restante moyenne	d'exercice	d'options	d'exercice	
Fourchette du prix d'exercice	ordinaires	pondérée	moyen pondéré	exerçables	moyen pondéré	
néant	281 974	5,01	néant	281 974	néant	

iv] RÉGIME INCITATIF DE CSH

Dans le cadre de l'acquisition de CSHP, la Société a convenu de mettre sur pied un programme de maintien en fonction à l'intention des employés clés de CSHP. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la Société a attribué 2 418 861 UATI, dont les droits sont acquis sur une période de cinq ans. Conformément au programme, les droits de un tiers du total des UATI (806 302 UATI) ont été acquis au troisième anniversaire de la date d'attribution selon les modalités du RILT existant. Les droits des deux autres tiers des UATI (1 612 559 UATI) seront acquis selon les modalités du nouveau régime incitatif de CSH, soit la moitié des 1 612 559 UATI, au quatrième anniversaire et l'autre moitié, au cinquième anniversaire.

	Nombre d'UATI					
	attribuées dans					
	Nombre d'UATI	le cadre d'un	Nombre total			
	attribuées dans	régime autre	d'UATI			
	le cadre du RILT	que le RILT	attribuées			
Solde au 31 mars 2013	774 635	1 549 224	2 323 859			
Actions auxquelles il a été renoncé	(49 378)	(98 744)	(148 122)			
Solde au 31 mars 2014	725 257	1 450 480	2 175 737			
Actions dont les droits sont acquis	(666 551)	_	(666 551)			
Actions auxquelles il a été renoncé	(58 706)	(117 413)	(176 119)			
Solde au 31 mars 2015	_	1 333 067	1 333 067			

Chaque date d'acquisition des droits, les UATI permettent au bénéficiaire de l'attribution de recevoir une somme au comptant ou des actions ordinaires de la Société. Si, à la date d'acquisition des droits, le cours de l'action est inférieur à 8,50 \$ par action, la Société, à sa discrétion, versera à l'employé une somme au comptant équivalant à a) 8,50 \$ multiplié par le nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date ou b) la différence entre 8,50 \$ et le cours de l'action à la date d'acquisition des droits multipliée par le nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date, majoré du nombre d'actions équivalant au nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date. Si le cours de l'action est supérieur à 8,50 \$, la Société réglera les UATI en actions ordinaires.

En vertu de ce régime, les attributions doivent faire l'objet d'un règlement total ou partiel en trésorerie si, au moment de l'acquisition des droits, le cours de l'action est inférieur à 8,50 \$. Dans la mesure où un règlement en trésorerie est considéré comme étant probable, une partie de ces attributions est traitée comme étant réglée en trésorerie et inscrite aux états de la situation financière à titre de passif. Au 31 mars 2015, la valeur comptable du passif s'élevait à 1,7 million \$ (0,3 million \$ au 31 mars 2014).

La juste valeur des UATI à la date d'attribution était de 8,50 \$, pour une valeur totale du régime de 20,2 millions \$, laquelle est amortie de façon graduelle.

v] OPTIONS SUR ACTIONS

La Société a attribué précédemment des options sur actions ordinaires de la Société à des administrateurs et à des hauts dirigeants. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des administrateurs indépendants s'acquièrent sur une période de quatre ans et arrivent à échéance sept ans après la date d'attribution ou 30 jours après que le participant cesse d'être administrateur. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des hauts dirigeants s'acquièrent sur une période de cinq ans et arrivent à échéance à la première des éventualités suivantes à survenir : a) sept ans à partir de la date d'attribution; b) trois ans après le décès du porteur de l'option ou de tout autre événement mettant fin à son emploi; c) après l'annulation des actions visées par l'option du porteur dont les droits ne sont pas encore acquis, quelle qu'en soit la raison (à l'exception d'une retraite anticipée, mais y compris une démission sans qu'une entente de sortie officielle ne soit conclue ainsi qu'un licenciement motivé); ou d) en cas de retraite anticipée, après qu'il a été établi que le porteur de l'option a livré concurrence à la Société ou a violé des obligations de non-concurrence, de non-sollicitation ou de non-divulgation. Le prix d'exercice est fondé sur la juste valeur de marché des actions ordinaires à la date d'attribution.

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions de la Société au 31 mars 2015, et des variations survenues au cours de la période close à cette date :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	
Solde au 31 mars 2013	2 384 910	9,84	\$
Arrivées à échéance	(115 642)	23,13	\$
Auxquelles il a été renoncé	(309 636)	9,47	\$
Solde au 31 mars 2014	1 959 632	9,23	\$
Exercées	(234 636)	9,47	\$
Arrivées à échéance	(115 642)	9,47	\$
Solde au 31 mars 2015	1 609 354	9,25	\$

Le tableau suivant présente le sommaire des options sur actions en cours au 31 mars 2015 :

	Options en cours			Options exerçables		
Fourchette du prix d'exercice	Nombre d'actions ordinaires	Durée contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exercables	Prix d'exercice moyen pondéré	
7,21 \$-9,48 \$	1 609 354	1,44	9,25 \$	1 609 354	9,25 \$	

Les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue des cours. La volatilité se fonde sur la tendance historique des cours de l'action de la Société. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur des options sur actions de la Société.

vi] UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

À compter du 1er avril 2011, la Société a adopté un régime d'UAD pour ses administrateurs indépendants. Les administrateurs indépendants doivent tous les ans indiquer comment ils souhaitent que leur rémunération leur soit versée et peuvent préciser le pourcentage qui leur sera versé sous forme d'UAD et de trésorerie. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées en trésorerie, le montant équivalant au nombre d'UAD octroyées étant multiplié par le cours de clôture de l'action à la fin du trimestre suivant immédiatement la fin de l'emploi. En vertu du régime, les administrateurs n'ont pas le droit de recevoir d'actions ordinaires de la Société, et en aucun cas les UAD ne confèrent au titulaire les droits ou privilèges d'un porteur d'actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, la Société a attribué 53 307 UAD (54 332 UAD en 2014). La valeur comptable du passif lié aux UAD au 31 mars 2015 était de 1,2 million \$ (1,1 million \$ au 31 mars 2014).

vii] CHARGE AU TITRE DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Pour les exercices clos les	31 mars 2015	31 mars 2014
Régime d'intéressement à long terme	36 496 \$	28 806 \$
Prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires	15 824	10 249
Régimes de remplacement d'actions	90	3 483
Régime incitatif de CSH	4 062	5 719
Options sur actions	242	750
Unités d'actions différées (réglées en trésorerie)	(320)	187
Divers	1 151	1 712
Charge accélérée au titre des paiements fondés sur des actions incluse à titre de frais de restructuration	3 760	1 457
Total de la charge au titre de paiements fondés sur des actions	61 305 \$	52 363 \$

NOTE **20**

Transactions avec des parties liées

i] FILIALES CONSOLIDÉES

Les états financiers comprennent les états financiers de la Société et des principales filiales d'exploitation et sociétés de portefeuille intermédiaires de la Société qui figurent dans le tableau qui suit :

Participation en %

	Pays de constitution en société	31 mars 2015	31 mars 2014
Corporation Canaccord Genuity	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity SAS	France	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Limited	Guernesey	100 %	100 %
Canaccord Genuity Financial Planning Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Wealth & Estate Planning Services Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Asset Management Inc.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams Financial Group Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Collins Stewart Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Adams (Delaware) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Adams Financial Group ULC	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Securities LLC	États-Unis	100 %	100 %
Stockwave Equities Ltd.	Canada	100 %	100 %
CLD Financial Opportunities Limited	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Singapore Pte Ltd.	Singapour	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd.*	Australie	50 %	50 %
Canaccord Genuity (Australia) Limited*	Australie	50 %	50 %
加通贝祥(北京)投资顾问有限公司 (Canaccord Genuity Asia (Beijing) Limited)	Chine	100 %	100 %
The Balloch Group Limited	Îles Vierges britanniques	100 %	100 %
Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Barbados) Ltd.	Barbade	100 %	100 %

^{*} La Société détient 50 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. et de Canaccord Genuity (Australia) Limited; toutefois, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 60 % en date du 31 mars 2015, en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. (50 % au 31 mars 2014) (note 8).

ii] RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Les montants figurant dans le tableau ci-dessous sont les montants comptabilisés à titre de charges relativement à des personnes qui font partie des principaux dirigeants, aux 31 mars 2015 et 2014 :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Avantages du personnel à court terme	8 063 \$	16 790 \$
Paiements fondés sur des actions	9 412	2 001
Rémunération totale versée aux principaux dirigeants	17 475 \$	18 791 \$

iii] AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent les soldes suivants se rapportant aux principaux dirigeants :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 041 \$	4 769 \$

iv] MODALITÉS DES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions sur titres effectuées par la Société pour le compte de dirigeants et d'administrateurs se déroulent selon les mêmes modalités que celles pratiquées pour tous les clients. Les produits de commissions sur ces transactions ne sont pas importants par rapport à ceux tirés de l'ensemble des activités de la Société.

NOTE 21 Information sectorielle

La Société exerce ses activités dans deux secteurs :

Le secteur Canaccord Genuity inclut les services de financement de sociétés et les activités de consultation, de recherche et de négociation pour le compte de clients qui sont des sociétés, des institutions et des gouvernements ainsi que les activités de négociation à titre de contrepartiste au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, et aux États-Unis. Les activités des Autres établissements à l'étranger comprennent les activités de Canaccord Genuity (Barbados) Ltd., Canaccord Genuity Asia et la participation donnant le contrôle de 60 % (50 % au 31 mars 2014) dans Canaccord Genuity Australia et sont aussi incluses dans Canaccord Genuity.

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre des services de courtage et des conseils en placement aux clients de détail ou institutionnels du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni et d'Europe.

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les services de courtage de correspondance, les intérêts, les produits des activités ordinaires et les charges libellés en monnaies étrangères qui ne sont pas précisément attribuables à Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

Les secteurs d'activité de la Société sont gérés de façon distincte, parce que chaque secteur offre des services différents et fait appel à des stratégies différentes en matière de personnel et de marketing. La Société évalue le rendement de chaque secteur d'activité d'après les résultats d'exploitation, sans égard aux participations ne donnant pas le contrôle.

La Société ne répartit pas le total de l'actif, le total du passif, le matériel et les aménagements des locaux loués entre les secteurs. L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les secteurs d'après la superficie en pieds carrés occupée. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables est attribué au secteur Canaccord Genuity, puisqu'il se rapporte aux acquisitions de Genuity et à la participation donnant le contrôle dans Canaccord Genuity Australia. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de CSHP est attribué aux secteurs Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition d'Eden Financial Ltd. est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Eden Financial Ltd). L'impôt sur le résultat est géré au niveau de la Société et n'est pas attribué aux secteurs d'exploitation. Tous les produits des activités ordinaires, le résultat avant impôts et les imputations intersectorielles sont tirés de clients externes. En outre, la Société ne répartit pas les flux de trésorerie par secteur à présenter.

Pour les exercices clos les

			31	L mars 2015			31	L mars 2014
	Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total	Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total
Produits des activités								
ordinaires, compte								
non tenu des								
produits d'intérêts	606 497 \$	240 178 \$	11 876 \$	858 551 \$	606 150 \$	214 143 \$	\$ 10 402 \$	830 695 \$
Produits d'intérêts	6 608	10 712	4 892	22 212	9 640	9 893	5 016	24 549
Charges, à l'exception								
des éléments ci-dessous	527 380	202 480	50 912	780 772	488 670	185 978	46 008	720 656
Amortissement	15 417	11 091	1 920	28 428	14 858	10 146	1 782	26 786
Frais de développement	9 467	8 217	6 764	24 448	9 682	10 080	1 607	21 369
Charges d'intérêts	11 467	539	1 418	13 424	14 166	502	1 691	16 359
Frais de restructuration	20 997	783	3 033	24 813	5 486	_	_	5 486
Dépréciation du goodwill	14 535	_	_	14 535	_	_	_	_
Résultat avant impôt sur								
le résultat et imputations								
intersectorielles	13 842	27 780	(47 279)	(5 657)	82 928	17 330	(35 670)	64 588
Moins : Imputations								
intersectorielles	11 910	21 683	(33 593)	_	8 537	24 719	(33 256)	_
Résultat avant impôt								
sur le résultat	1 932 \$	6 097 \$	(13 686) \$	(5 657) \$	74 391 \$	(7 389) \$	\$ (2 414) \$	64 588 \$

Aux fins de la présentation de l'information par secteur géographique, les activités de la Société ont été regroupées au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, aux États-Unis et dans les Autres établissements à l'étranger. Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires de la Société par secteur géographique (les produits sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement de l'entreprise sous-jacente présentant ses résultats d'exploitation) :

Pour les exercices clos les	31 mars 2015	31 mars 2014
Canada	345 325 \$	273 276 \$
Royaume-Uni et Europe	281 493	325 353
États-Unis	204 339	218 131
Autres établissements à l'étranger	49 606	38 484
	880 763 \$	855 244 \$

Le tableau suivant présente les principales informations ayant trait à la situation financière de chaque secteur géographique :

		Royaume-Uni		Autres établissements		
	Canada	et Europe	États-Unis	à l'étranger	Total	
Au 31 mars 2015						
Matériel et aménagements des locaux loués	15 607 \$	14 300 \$	11 128 \$	2 338 \$	43 373 \$	
Goodwill	242 074	210 146	9 103	44 256	505 579	
Immobilisations incorporelles	60 819	68 371	90	5 597	134 877	
Actifs non courants	318 500	292 817	20 321	52 191	683 829	
Au 31 mars 2014						
Matériel et aménagements des locaux loués	20 435	18 240	9 500	2 800	50 975	
Goodwill	242 074	206 051	7 942	58 840	514 907	
Immobilisations incorporelles	62 763	60 165	78	8 644	131 650	
Actifs non courants	325 272	284 456	17 520	70 284	697 532	

NOTE **22**

Gestion du capital

La Société a besoin de capitaux à des fins opérationnelles et aux fins de la réglementation, y compris le financement de ses activités actuelles et futures. La Société a une structure du capital fondée sur les capitaux propres, qui englobent les actions privilégiées, les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global ainsi que la dette subordonnée. Le tableau ci-après présente le sommaire de notre capital aux 31 mars 2015 et 2014 :

Type de capital	31 mars 2015	31 mars 2014
Actions privilégiées	205 641 \$	205 641 \$
Actions ordinaires	620 858	653 189
Surplus d'apport	85 597	74 037
Résultats non distribués	92 815	144 799
Cumul des autres éléments du résultat global	112 631	91 014
Capitaux propres des actionnaires	1 117 542	1 168 680
Dette subordonnée	15 000	15 000
	1 132 542 \$	1 183 680 \$

Le cadre de la gestion du capital de la Société est conçu pour maintenir le capital à un niveau qui :

- · respecte les ratios cibles des filiales réglementées de la Société, fixés par leurs organismes de réglementation respectifs;
- · permet de financer les activités actuelles et futures;
- · permet d'assurer que la Société peut s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles viennent à échéance;
- · favorise la création de valeur pour les actionnaires.

Les filiales suivantes sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire des organismes de réglementation de leur territoire respectif :

- · La Corporation Canaccord Genuity est assujettie à la réglementation canadienne, principalement celle de l'OCRCVM.
- · Canaccord Genuity Limited, Canaccord Genuity Wealth Limited et Canaccord Genuity Financial Planning Limited sont régies par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni.
- Canaccord Genuity Wealth (International) Limited détient un permis octroyé par la Guernsey Financial Services Commission, la Isle of Man Financial Supervision Commission et la Jersey Financial Services Commission et est réglementée par ces dernières.
- · Canaccord Genuity Singapore Pte Ltd. est assujettie à la réglementation de l'Autorité monétaire de Singapour.
- · Canaccord Genuity (Australia) Limited est réglementée par la Australian Securities and Investments Commission.
- · Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited est réglementée à Hong Kong par la Securities and Futures Commission.
- · Canaccord Genuity Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la Financial Industry Regulatory Authority, Inc. (FINRA).
- · Canaccord Genuity Wealth Management (USA), Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la FINRA.
- Canaccord Asset Management Inc. est assujettie au Canada à la réglementation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Les exigences en matière de capital réglementaire peuvent varier quotidiennement en raison des dépôts de garantie obligatoires à l'égard des transactions en cours et des exigences en matière de prise ferme ou de fonds de roulement. En vue de se conformer à ces exigences, la Société pourrait être tenue de maintenir des liquidités et d'autres actifs liquides disponibles à un niveau suffisant pour satisfaire aux exigences en matière de capital réglementaire, et ne pas pouvoir utiliser ces actifs liquides dans le cadre de ses activités ou à des fins de décaissement. Certaines des filiales sont également assujetties à la réglementation en matière de retrait du capital, y compris le versement de dividendes à la Société. Au cours de l'exercice considéré, il n'y a eu aucun changement notable apporté à la politique de gestion du capital de la Société. Au 31 mars 2015 et pour l'exercice clos à cette date, les filiales de la Société se sont conformées à toutes les exigences minimales en matière de capital réglementaire.

NOTE 23

Fonds des clients

Les fonds des clients, qui sont détenus dans des comptes distincts par les activités au Royaume-Uni et en Europe, s'élevaient à 1 880,4 millions \$ (1 000 millions £) au 31 mars 2015 (1 707,5 millions \$; 926,7 millions £ en 2014). Ce montant comprenait des soldes de 18,4 millions \$ (9,8 millions £) (10,1 millions \$; 5,5 millions £ en 2014) détenus au nom de clients aux fins du règlement de transactions en cours et des dépôts distincts de 1 862 millions \$ (991,2 millions £) (1 697,4 millions \$; 921,2 millions £ en 2014) détenus au nom de clients qui ne figurent pas dans les états de la situation financière consolidés. Les variations des soldes de règlement sont prises en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

NOTE **24**

Provisions et éventualités

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Chaque date de clôture, la Société évalue le caractère approprié de ses provisions existantes et ajuste le montant au besoin. Voici un sommaire des changements survenus au cours des exercices clos les 31 mars 2015 et 2014 :

		Provisions pour frais de restructuration	Total des provisions
	Provisions		
	pour litiges		
Solde au 31 mars 2013	10 179 \$	9 876 \$	20 055 \$
Ajouts	3 314	5 486	8 800
Utilisées	(5 891)	(12 440)	(18 331)
Recouvrements	(190)	_	(190)
Solde au 31 mars 2014	7 412 \$	2 922 \$	10 334 \$
Ajouts	4 428	24 813	29 241
Utilisées	(7 068)	(16 261)	(23 329)
Recouvrements	(1 926)	_	(1 926)
Solde au 31 mars 2015	2 846 \$	11 474 \$	14 320 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, la Société a engagé des frais de restructuration de 24,8 millions \$ qui se rapportaient à la réorganisation des activités sur les marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, et au Royaume-Uni et en Europe. En date du 31 mars 2015, les provisions pour frais de restructuration découlaient principalement des indemnités de fin de contrat de travail et des contrats de location déficitaires conclus dans le cadre de la restructuration de la Société. En date du 31 mars 2015, il est prévu que les provisions pour frais de restructuration seront utilisées en grande partie au cours de l'exercice se clôturant le 31 mars 2016.

Engagements, procédures de litige et passif éventuel

Dans le cours normal des activités, la Société est partie à des litiges et, au 31 mars 2015, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a établi des provisions pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société. Les sommes réclamées à l'égard de deux poursuites sont importantes et, par conséquent, ces poursuites sont décrites ci-après.

En 2002, deux poursuites ont été intentées devant la Cour supérieure du Québec contre La Corporation Canaccord Genuity et d'autres défenderesses, y compris un autre courtier en valeurs mobilières. Dans les deux cas, il s'agissait de recours collectifs qui comportaient des allégations de pratiques illicites de négociation et de déclaration par la Société et une autre défenderesse et des allégations que la Société a fait preuve de négligence dans le cadre d'un placement privé en 2000. Le début des audiences était prévu pour septembre 2014, mais les poursuites ont été entièrement réglées par l'approbation d'une entente de règlement par la cour (donnée le 27 octobre 2014). La période d'appel de 30 jours est venue à échéance sans que la cause ait été portée en appel, et la Société a maintenant payé sa quote-part du règlement.

Certaines réclamations ont été invoquées contre la Société en ce qui a trait à la vente au Royaume-Uni par un prédécesseur de certains produits de gestion de patrimoine conventionnels fiscalement avantageux relatifs à un partenariat cinématographique. Ces réclamations pourraient être importantes si elles sont présentées ou que des réclamations additionnelles sont présentées et si les hypothèses utilisées par la Société pour déterminer si ces réclamations sont probables ou estimables changent au cours des futures périodes. Dans cette éventualité, la Société peut être tenue de comptabiliser une provision à l'égard d'une issue défavorable qui pourrait avoir une incidence néfaste importante sur la situation financière de la Société. Les clients de la Société détiennent un placement total dans ces produits estimé à 11,0 millions \$. Le report d'impôt total initial obtenu par les clients de la Société à l'égard de ces produits lorsqu'ils

ont été achetés par ces clients de 2006 à 2009 est estimé à 15,0 millions \$. Les litiges en cours au Royaume-Uni relativement à l'imposition de produits similaires vendus par d'autres conseillers financiers (les « litiges ») et l'application conformément aux récentes annonces de l'autorité fiscale du Royaume-Uni pourraient se traduire par des passifs d'impôt supérieurs au montant du report d'impôt initial pour les acheteurs de ces produits. Le passif d'impôt éventuel supérieur au montant du report d'impôt initial pour les clients de la Société est estimé à 15,6 millions \$. L'issue probable des litiges et son incidence sur l'imposition relativement à cette question ainsi que la probabilité d'une perte pour la Société relativement à toute réclamation invoquée contre la Société, ou qui pourrait l'être, ne peuvent être déterminées à la date des présents états financiers consolidés.

La Société fait également l'objet de réclamations invoquées ou non dans le cours normal des affaires, lesquelles, en date du 31 mars 2015, n'avaient pas donné lieu à des poursuites judiciaires. La Société ne peut pas déterminer quelle sera l'incidence de ces réclamations invoquées ou non sur sa situation financière; cependant, elle a comptabilisé une provision si des pertes découlant de ces réclamations invoquées ou non sont considérées comme probables et si de telles pertes peuvent être estimées de façon raisonnable.

NOTE 25 Engagements

Les filiales de la Société se sont engagées à verser les loyers minimaux approximatifs suivants pour des locaux et du matériel au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

	183 217 \$
Par la suite	53 951
2020	17 084
2019	21 242
2018	26 280
2017	30 039
2016	34 621 \$

Certains contrats de location, qui se rapportent principalement à la location de bureaux, sont assortis d'options de prolongation et prévoient un loyer fixé par paliers.

Certaines filiales de la Société ont conclu des contrats de sous-location. Les loyers minimaux approximatifs pour les locaux et le matériel au cours des cinq prochains exercices et par la suite sont indiqués ci-après :

2016	3 332 \$
2017	478
2018	478
2019	199
2020	_
Par la suite	_
	4 487 \$

NOTE 26 Événement postérieur à la date de clôture

DIVIDENDES

Le 2 juin 2015, le conseil d'administration a approuvé les dividendes en espèces suivants : dividende de 0,05 \$ par action ordinaire payable le 2 juillet 2015 aux actionnaires inscrits le 19 juin 2015; dividende de 0,34375 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2015 aux actionnaires inscrits le 19 juin 2015; dividende de 0,359375 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2015 aux actionnaires inscrits le 19 juin 2015.